



HAL
open science

L'histoire d'une famille berrichonne à la campagne : les Gamard

Julie Pening

► **To cite this version:**

Julie Pening. L'histoire d'une famille berrichonne à la campagne : les Gamard. Histoire. 2021. dumas-03503105

HAL Id: dumas-03503105

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-03503105v1>

Submitted on 27 Dec 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

« Je, soussignée, Julie PENING, certifie que le contenu de ce mémoire est le résultat de mon travail personnel. Je certifie également que toutes les données, tous les raisonnements et toutes les conclusions empruntés à la littérature sont soit exactement recopiés et placés entre guillemets dans le texte, soit spécialement indiqués et référencés dans une liste bibliographique en fin de volume. Je certifie enfin que ce document, en totalité ou pour partie, n'a pas servi antérieurement à d'autres évaluations, et n'a jamais été publié. »

"Parce qu'un homme sans mémoire est un homme sans vie, un peuple sans mémoire est un peuple sans avenir". Ferdinand FOCH

Afin de réaliser mon mémoire, j'ai pris contact avec un membre de la famille. C'est un monsieur qui descend d'une autre branche des CROSNIER du côté JULIEN-CHERRIER. Voir l'arbre généalogique de la famille afin de les situer.

Il m'a apporté beaucoup d'éléments concernant sa famille. Je me suis également intéressée à cette branche car elle a une histoire particulière, nous en parlerons dans le chapitre VI sur l'aventure en Argentine.

Cependant ce mémoire porte sur le couple GAMARD-GILLET, un couple du village de Vornay, dans lequel j'ai grandi. C'est pour cela que je l'ai choisi.

J'ai choisi de réaliser l'arbre généalogique de la famille GAMARD-GILLET sur le site internet de généalogie filae.com à cause de sa facilité d'utilisation et de sa riche base de données.

Au fil du temps, je me suis naturellement plus intéressée à la famille de François GAMARD plutôt qu'à celle d'Anne GILET et j'ai préféré orienter la réalisation de ce mémoire sur la famille GAMARD.

J'ai également développé le chapitre VI sur la branche des CHERRIER car un couple de la famille a émigré en Argentine à la fin du XIXème siècle.

Remerciements

Pour l'élaboration de ce mémoire, je tiens à remercier :

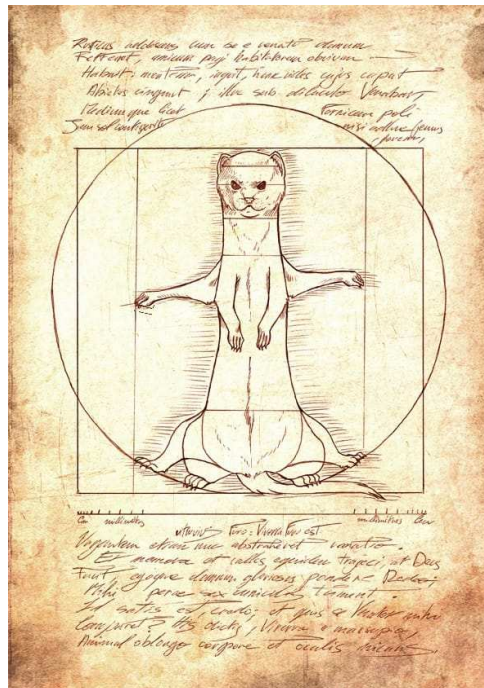
Concernant la formation du Diplôme Universitaire Généalogie et Histoire des Familles :

-M. Stéphane COSSON, directeur de recherches

-les professeurs : Mesdames L. GAREIL, V. LAFAGE, C. BROUSSY et Messieurs P. VIELFAURE, M. DESACHY et S. OLIVIER.

-Et toute la promotion 2021 « Les Fouines », du DU en présentiel qui ont favorisé une cohésion, une ambiance de partage, d'entraide et de soutien. « *La belette a fait preuve de patience* » :

« *Mustela Patientiam Tenet* »



-Le personnel de salle de lectures des Archives Départementales du Cher à Bourges (A.D. 18), qui m'ont apporté une aide primordiale.

Également je tiens à remercier tout particulièrement Gilles FONTAINE, qui est un passionné de généalogie. Son aide et ses précieux conseils m'ont permis d'acquérir une méthode de recherche. Aussi, son histoire est une mine d'informations précieuse quant à la réalisation de ce mémoire ; sans oublier sa famille qui en sont l'objet.

Sans oublier l'étude de Maître CARROUÉ-CHAUME à Baugy, pour leur rapidité d'envoi d'une copie d'acte.

Sommaire

Introduction

Remerciements

- I- Géographie et histoire de Vornay, lieu de résidence du couple**
 - A. L'origine du village
 - B. Le cadre de vie
 - C. Vornay de nos jours
- II- Anthroponymie**
- III- Le couple François GAMARD et Anne GILLET**
 - A. François GAMARD
 - 1. Ses frères et sœurs
 - B. Anne GILET
 - C. Leur mariage
- IV- Généalogie ascendante des familles**
 - A. Les arrière-grands-parents de François : Claude GAMARD et Jeanne LANGERON ; et leurs descendance jusqu'à François
 - B. Les parents d'Anne : Jean GILET et Françoise JOLIVET
- V- Généalogie descendante du couple**
 - A. Les enfants du couple : Marguerite, Pierre et Jean ; et leurs descendance
- VI- L'aventure en Amérique du Sud : l'Argentine**

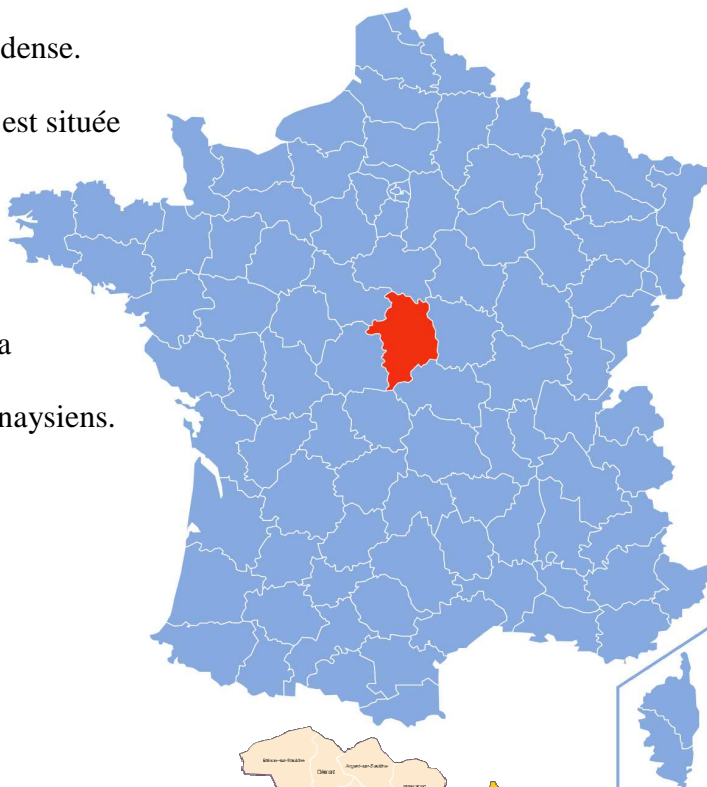
Conclusion

I- Géographie et histoire de Vornay

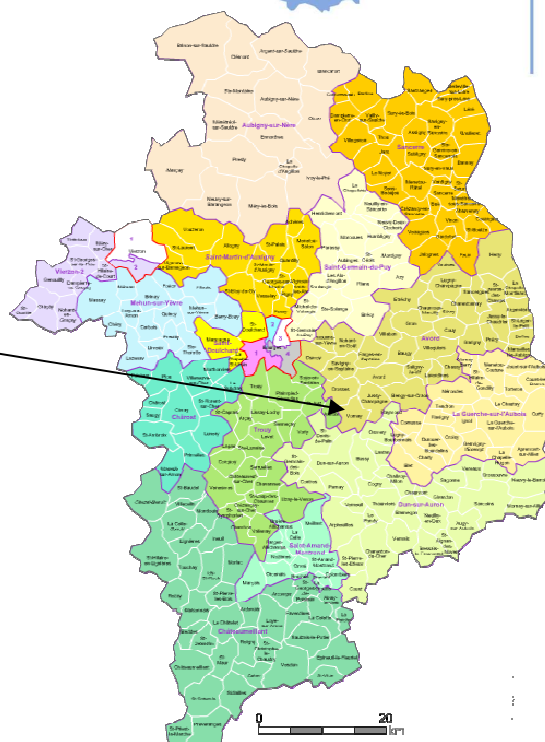
Vornay¹ est une commune rurale peu dense.

Sa superficie est de 26,35km². Elle est située dans le sud du département du Cher, en région Centre-Val de Loire. Entre Bourges (22 km) et Sancoins (33 km).

La ville de Vornay appartient au canton d'Avord, à l'arrondissement de Bourges, à la communauté de commune de La Septaine. Les habitants de Vornay s'appellent les Vornaysiens.



En zoomant sur le département, Vornay est ici



¹ vornay.net

C'est donc en pleine campagne, entouré de champs à perte d'horizon et de plusieurs villages.



Dont nous retrouverons certains noms plus tard concernant la famille du couple.

Ces petites communes comprennent principalement des exploitations agricoles.

En effet, dans le village on ne compte pas moins de 8 fermes et agriculteurs répartis sur la commune et alentours dans différents domaines (Coëffard, Urichant, Parsèche, Chantereine, Gorgeat...). Nous verrons plus loin dans ce mémoire que les professions de membres de la famille GAMARD se rapportent souvent au travail agricole ou de la terre.

A. L'origine du village

Origine du nom : du latin *viburnum*, « viorne ».

Dans les temps anciens, nous trouvons le nom de *Vornayum*, latinisation de Vornay.

L'histoire de Vornay :

Vornay est habité depuis l'époque gauloise comme en témoigne les tumulus découverts près de Soupize (domaine d'un seigneur).

Le village est situé sur une ancienne voie romaine (encore visible) et l'aqueduc de Traslay.

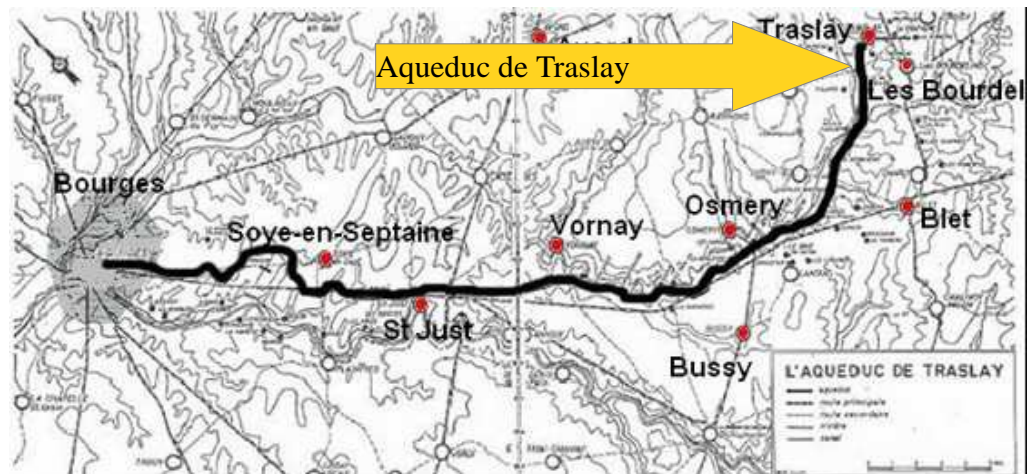


Cette voie romaine aussi appelée « Chaussée de César » traverse le sud du village. Elle permettait de relier Avaricum (Bourges) à Lugdunum (Lyon).

La structure de cette voie est simple et légère : deux lits de cailloutis calcaires, de petits calibres plus ou moins liés avec un lait de chaux, reposant directement sur le sol naturel ou sur une mince

couche de sable alluvial.

L'aqueduc de Traslay permettait d'apporter l'eau des sources de Traslay à Bourges.



Cet aqueduc est connu aussi sous le nom de « Chemin de Jacques Cœur ». Construit par les romains, il est établi sous terre dans la majeure partie de son parcours. Le point d'origine de l'aqueduc se trouve à 100m environ de l'ancienne propriété de Traslay (aujourd'hui maison de garde du polygone de tir) au pied du talus où jaillissaient les sources du ruisseau de « La Fontaine ».

L'eau était recueillie à 180 m au dessus du niveau de la mer soit 23 mètres au dessus des points les plus élevés de Bourges.

Au début du XIX^{ème} siècle, le Préfet du Cher désireux de procurer aux habitants de Bourges l'eau potable qui leur faisaient défaut, fixait son attention sur les ruines des aqueducs romains en s'interrogeant sur la possibilité de rétablir certains d'entre eux. ²

Au milieu du XIX^{ème} siècle, des thermes de l'époque gallo-romaine sont découvertes au nord du village. Puis en 1881, ce sont deux tumulus³ qui sont signalés au lieu dit « Champ de la Barrière Blanche » route de Bourges. Monsieur Gressin de La Chaise, propriétaire des lieux, met généreusement à disposition ses ouvriers pour mener les fouilles à bonnes fins. Une épée de fer reposant sur un corps extrêmement friable est alors mise au jour. Un moulage de cette épée serait déposé au musée de la Ville de Bourges. ⁴

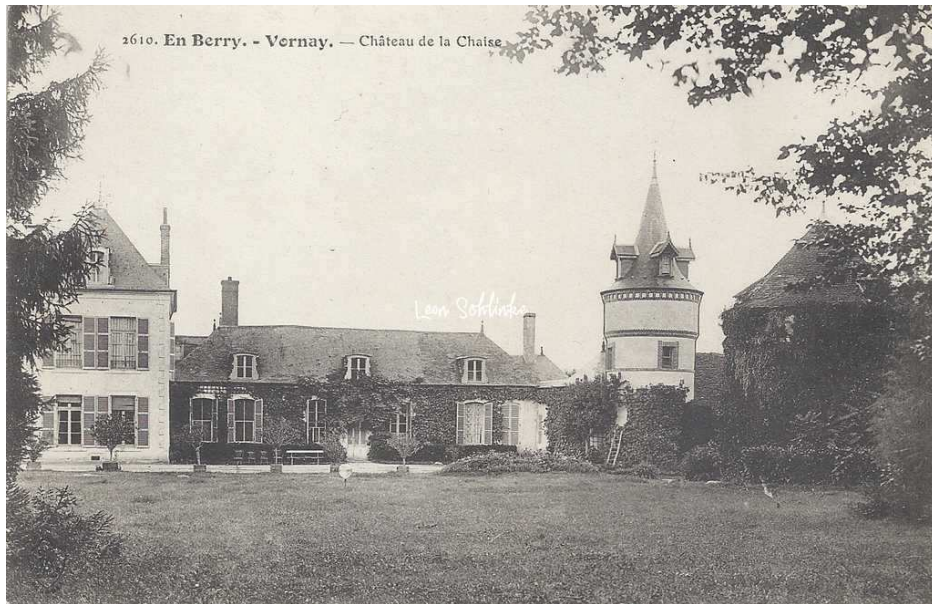
Au Moyen-Âge, la paroisse est constituée de plusieurs petites seigneuries, Parsèche (fin XIII^{ème} siècle) par exemple ou Soupize. Les autres domaines appartiennent longtemps à des communautés religieuses, il y a Urichamp, Coëffard, Gorgeat, Les Sourdes.

² <http://vornay.net/voie-romaine-aqueduc.html>

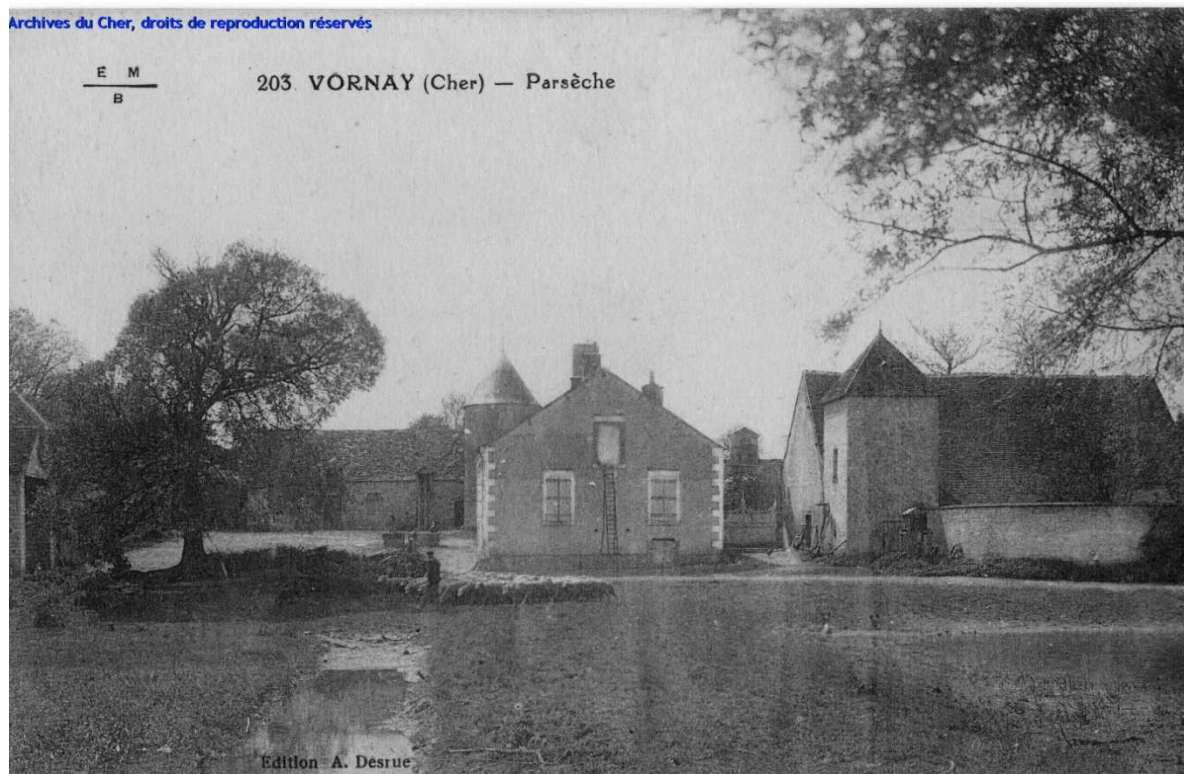
³ Tumulus : tombe gallo-romaine d'un puissant.

⁴ Source : vornay.net

La maison de maître du village également, connue sous le nom de Château de la Chaise ayant longtemps appartenu à une comtesse :



Parsèche :



⁵ Carte postale consultable à la mairie de Vornay

⁶ ad18.fr-cartes postales



La Révolution n'apporte pas de grands changements au village.

Présentation des différents maires vornaysiens présents sur les états-civils de la famille de François GAMARD :

1800-1816 Monsieur TRISTAN

1816-1825 Charles Jean Vivier de la Chaise

1825-1831 Pierre BARACHET

Le maire du village lors du mariage du couple GAMARD-GILLET est Pierre François JARRE dont voici la photo⁸ :

1831-1846



1846-1852 Henri RENIER

1852-1859 Pierre François JARRE (2ème mandat)

1859-1866 Félix JARRE

1866-1869 Gabriel JARRE (2ème fils de Pierre François JARRE)

1869-1882 Léon ROGER

⁷ Carte postale de Soupize consultable en mairie

⁸ vornay.net-vivre à Vornay-Historique du village

1882-1884 Monsieur de BERVILLE

1884-1896 Jean TRIBALAT

1896-1900 Charles BILLEBAULT

1900-1904 Léon BROSSET

1904-1919 Jean LACOUTIERE

1919-1935 Gustave de CHAMPGRAND (comte de Soupize)

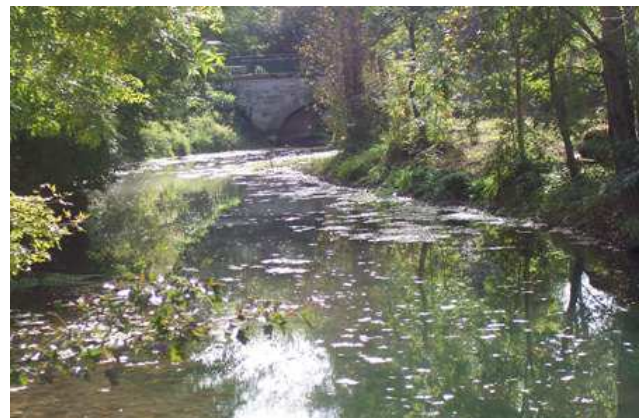
B. Le cadre de vie

Le territoire de la commune est traversé par les rivières de l'Airain et du Craon (que l'on retrouve sur les armoiries du village). L'Airain ou Airain trouve son affluent qui est le Craon.

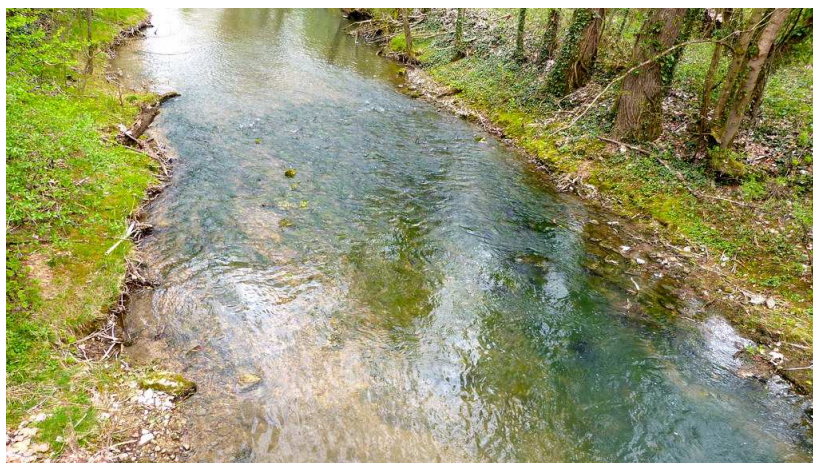
Les crues de l'Airain sont habituellement d'importances moyennes, simplement les champs limitrophes se retrouvent noyés ce qui pénalise durant quelques semaines les agriculteurs (éleveurs).

Le cours de ces deux rivières est situé intégralement dans le département du Cher et traverse plusieurs communes.

L'Airain⁹ (9,8km sur le territoire de la commune)



⁹ vornay.net



Le Craon

Le village comptait une école de garçons sur la place du village, aussi connue sous le nom de Place de l'église. L'école publique a été construite en 1873 et complète l'école privée par Madame Gressin-Vivier de la Chaise. Ce bâtiment dit « école des garçons », est abandonné en 1964 et transformé en salle des fêtes puis centre socio-culturel aujourd'hui.

Une école publique des filles est construite en 1895, elle connaît une extension en 1964, ce qui fait aujourd'hui deux salles de classes dans la commune.

Voici une petite anecdote concernant cette école des garçons qui a fait écho jusqu'au Préfet du Cher.

L'école des garçons était limitrophe au presbytère. Le curé qui habitait ledit presbytère refuse que les écoliers viennent boire de l'eau dans le puits du presbytère.

¹⁰J'ai une copie de la lettre adressée¹¹ (ci-joint) par l'archevêque de Bourges au préfet du Cher au sujet du puits sis dans le presbytère, en date du 27 août 1897. Dans cette lettre le curé souhaite faire annuler une délibération prise par le conseil municipal de Vornay le 8 août de la même année. Cette délibération autorise Monsieur l'Instituteur à puiser de l'eau au puits du presbytère, ainsi que le droit d'avoir une clé afin d'entrer dans la cour où il se trouve.

Le puits du presbytère à Vornay (Cher)



¹⁰ Photo personnelle

¹¹ Aimablement transmise par Gilles FONTAINE

~~Le dépôt de ce document est fait par le sous-préfet de Bourges le 27 août 1897.~~
1897. et dans un dossier n° 2233.

ARCHEVÊCHÉ
DE BOURGES

Bourges, le 27 Août 1897.

N° 2233.



OBJET

Vornay.
Puits du presbytère.

Monsieur le Préfet,

J'ai l'honneur de vous communiquer une lettre de Monsieur le Desservant de Vornay, dans laquelle il nous fait connaître que le Conseil de cette commune a pris, le 2 Août dernier, une délibération qui accorde à Monsieur l'Instituteur le droit de puiser de l'eau au puits du presbytère, et par là même le droit d'entrer dans la Cour et d'en avoir une clef.

Tous comprenez parfaitement, Monsieur le Préfet, qu'il ne nous est pas possible de laisser exécuter un tel projet, et nous espérons qu'après avoir pris connaissance de la lettre de Monsieur le Desservant, vous voudrez bien employer les mesures nécessaires pour faire annuler la délibération prise par le Conseil municipal de Vornay et notifier à Monsieur le Maire la conduite qu'il aurait à tenir dans cette circonstance.

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'assurance de mes sentiments de haute considération.

Pour Monseigneur l'Archevêque, le Vicaire Général délégué.

À Monsieur le Préfet d u Cher

C. Vornay de nos jours

Après avoir connu la Seconde Guerre Mondiale, avec la ligne de démarcation encore partiellement existante et la voie romaine toujours apparente, Vornay est un village tranquille de campagne, comprenant une école, des terrains de sport, un centre socio-culturel, ainsi que quelques commerçants, artisans comme de la maçonnerie, de l'horticulture, de l'esthétique, de la boucherie, un plombier/chauffagiste, un électricien et une couturière.¹²



13

La mairie aujourd'hui, située sur la place du village.



¹² vornay.net

¹³ Ad18-carte postale

► Les armoiries de Vornay¹⁴ :



Blasonnement : *D'azur à la croisette alésée d'or accompagnée de deux burelles ondulées d'argent, l'une en chef, l'autre en pointe.*

Créées en 1985, elles sont composées d'une croix centrale et de deux frises ondulées.

La croix, représente la sculpture figurant sur la façade de l'église de Vornay

Les deux bandes ondulées de couleur gris-argenté sont le symbole des deux rivières qui traversent le village : L'Airain et son affluent Le Craon.

► La population¹⁵ :

En 1793, les premiers recensements de population sont effectués dans le village. Voici un tableau montrant l'évolution de la population :

1793	1800	1806	1821	1831	1836	1841	1846	1851
466	571	606	541	556	601	614	648	713
1856	1861	1866	1872	1876	1881	1886	1891	1896
813	764	780	766	713	738	686	705	658
1901	1906	1911	1921	1926	1931	1936	1946	1954
625	659	620	551	508	504	494	414	427
1962	1968	1975	1982	1990	1999	2005	2010	2015
409	403	355	341	469	446	497	562	597
2018	-	-	-	-	-	-	-	-
592	-	-	-	-	-	-	-	-

De 1962 à 1999 : population sans doubles comptes ; pour les dates suivantes : population municipale.
(Sources : Ldh/EHESS/Cassini jusqu'en 1999¹² puis Insee à partir de 2006¹³.)

La population au fur et à mesure décide de partir en ville afin de trouver un travail autre que celui de la terre, car nous sommes en période de production intense dans les campagnes, il y a trop de main-d'œuvre (conséquence de la révolution industrielle) donc moins de travail.

Grâce à l'état des sections, j'ai trouvé qu'en 1914, il y avait 90 propriétés bâties à Vornay.

Aujourd'hui, Vornay est un village qui compte environ 650 habitants.

¹⁴ vornay.net

¹⁵ <https://fr.wikipedia.org/wiki/Vornay#D%C3%A9mographie>

La commune comprend un patrimoine intéressant :

► L'église paroissiale Saint Germain, autrefois Saint-Gervais et Saint-Protais, construite au XII^e siècle.



Ce sont les saints patrons du village. Ils sont visibles sur le vitrail axial de l'église : Saint Gervais et Saint Protais.

¹⁶

¹⁶ Carte postale :

https://www.archives18.fr/arkotheque/consult_fonds/fonds_seriel_resu_rech.php?ref_fonds=7

Faite d'un calcaire rougeâtre imprégné d'oxyde de fer est coupée horizontalement par une frise lombarde, la façade ouest de l'église a été classée « monument historique » en 1911.

La pierre utilisée à sa construction, provient des carrières de Charly, près de Blet (Cher).

On remarque à l'intérieur son sanctuaire en hémicycle dont l'arc triomphal montre encore des chapiteaux ornés de feuillages ou de monstres dévorant une bête humaine.

L'église renferme des statuette en bois des XVI^e et XVII^e siècles, une statue du Christ en pierre polie, une piéta polychrome et un tableau de la sainte Famille qui semble d'époque Renaissance.

Les deux cloches en service datent de 1654 et 1767.

A l'origine, le cœur était surplombé par un clocher couvert de chaume. Détruit par un incendie au XV^e siècle, le clocher a été reconstruit sur la partie ouest de l'église, là où il se situe aujourd'hui.

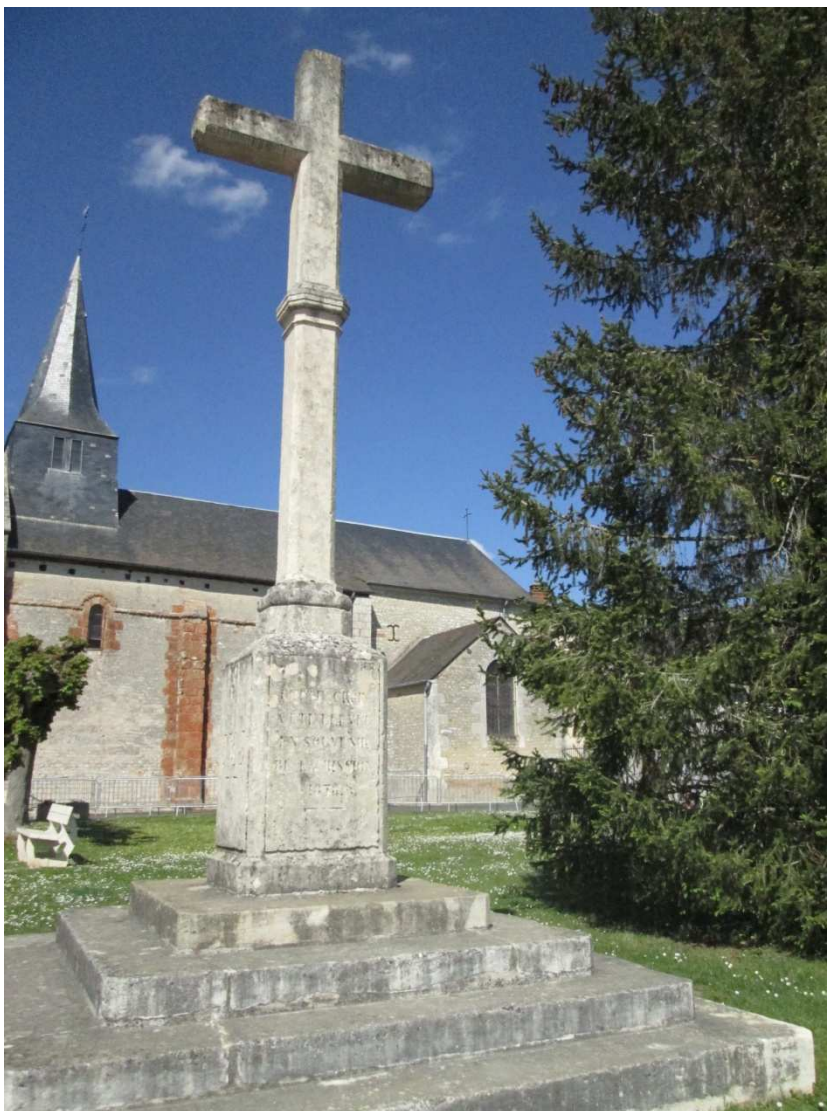
- Pour information, le cimetière se situait au pied de l'église jusqu'au milieu du XIX^e siècle. Des traces ont été retrouvées lors de la construction de l'école communale en 1964.
- A ce sujet, la fête patronale, dite assemblée de St Gervais, avait lieu autrefois le dimanche qui précédait la louée de St Jean du 24 juin.

En 1908, considérant que cette fête tombait en plein travaux de récolte des foins, le conseil municipal la déplaça au dernier dimanche de mai. Cette assemblée de St Gervais a cessé d'être dans les années 1980.

► De nombreuses croix sont visibles sur la commune et alentour, chacune ayant son importance (j'ai personnellement pris ces croix en photo, sauf la carte postale) :

Commençons par les croix se trouvant dans le village.

La croix de Mission¹⁷ présente sur la place du village, dite Place de l'Eglise.



En 1844, suivant la décision du conseil municipal de Vornay de remplacer l'ancienne croix en bois, disparue par vétusté.¹⁸

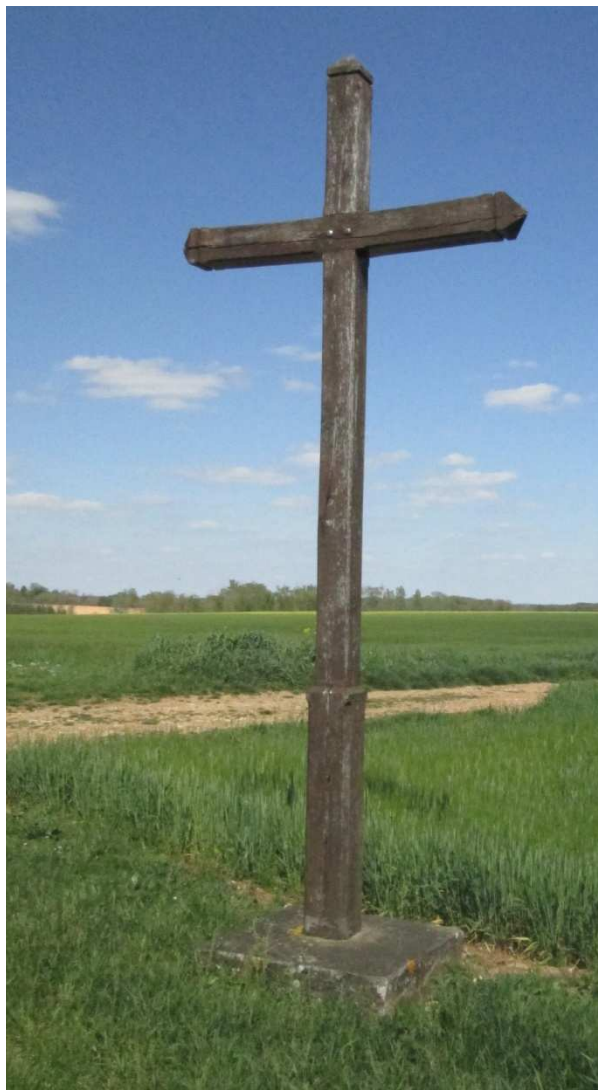
Le nouvel ouvrage devait être confectionné en fonte dans un massif de maçonnerie dès que les ressources de la commune le permettraient. Or, il faudra attendre 1859 pour voir la réalisation de cette croix érigée, finalement en pierre, telle qu'elle existe toujours de nos jours.

¹⁷ Ces missions correspondaient en fait à des processions à travers les paroisses.

¹⁸ Photo personnelle.

Sur son socle, les lettres « J. M. J. » pour Jésus Marie Joseph.

Sur une autre face du socle, on peut lire « Cette croix a été érigé en souvenir de la mission 1858 ».



La croix des champs :

Faite en bois, elle servait à délimiter et guider le bord d'un champ amenant à la route.

La croix du Carrefour, disparue aujourd'hui, était située au milieu du carrefour principal du village. Elle est détruite suite à une décision du conseil municipal.

En effet, au fil des années, on s'est rendu compte que les véhicules de plus en plus imposants, avaient des difficultés à circuler sur ce carrefour à cause de cette croix.

Mais également, tous les ans, une foire était organisée à Vornay, il y avait plusieurs manèges et cela rassemblait beaucoup de monde venant des villages alentour et cette croix prenait trop de place.



19

Passons aux croix visibles à l'extérieur du village :

La croix Griffon qui a la particularité d'être exactement située aux confins des communes de Jussy-Champagne, Crosses et Vornay.



On ne connaît pas l'origine du nom de cette croix, malgré qu'elle sépare également les terres du polygone militaire (armée de l'air d'Avord) du terrain privé.

Elle apparaît sur l'inventaire fait en 1822 par le curé de la paroisse de Jussy-Champagne, l'abbé GOUMET.

La croix de Justice se trouve à environ 5 km de Vornay à un carrefour au milieu des bois sur laquelle « 1870 » est gravé.





Pour finir voici la croix du bout des chemins. Sa fonction est dans sa dénomination.

En effet, elle se situe au bout des chemins : Crosses>Dun et Vornay>Dun (Cher). Ces chemins n'existent plus car nous avons aujourd'hui les routes. Mais ils permettaient aux habitants de Crosses, par exemple d'éviter de passer dans Vornay pour rejoindre la ville de Dun-Sur-Auron.

Toutes ont un rapport avec la christianisation des différents lieux sur lesquels elles se trouvent.

II- Anthroponymie²⁰

Origine du nom GAMARD : Gamard est un nom de famille d'origine germanique, il représente la variation du nom de personne Gamhard, issu de gam, forme courte de gaman joie et hard qui signifie fort. C'est le surnom probable d'un bon vivant.

Plusieurs orthographes que j'ai rencontré durant mes recherches pour le nom des ascendants de François GAMARD : CROGNY, CROSNi, CROGNI, CREUGNY (utilisé aujourd'hui), CROSNIER, CROSNiÉ, CROGNÉ, CROGNER... toutes les possibilités phonétiques.

Origine du nom CROSNIER : Crosnier est un nom de famille de la région de l'ouest, variation de cronier, nom de métier désignant celui qui pêche dans les crones trous d'eau plein d'herbages et racines où se cache le poisson.

Origine du nom GILLET : GILLET à l'origine c'est un nom de famille très répandu, diminutif de Gille, nom de baptême, il représente le nom latin *egidius*, popularisé par Saint Gilles, ermite provençal du VI^e siècle.

Origine du nom JOLIVET : c'est un nom répandu dans le département du Cher. Il tire son origine d'un nom de famille très fréquent, il signifiait autrefois « joli vêtement », diminutif « joli vet » et en ancien français, ce surnom avait désigné un homme gai, tendre.

III- Le couple François GAMARD et Anne GILLET

A. François GAMARD

François pointe le bout de son nez à Vornay (Cher) après 3 ans de mariage de ses parents, le 30 décembre 1813²¹. Il est le fils légitime de Jean GAMARD et Jeanne CROGNÉ et le deuxième fils d'une fratrie de 7 enfants.

La déclaration de sa naissance a été faite en présence des témoins suivants : François MARECHAL et Guillaume CROSNiÉ (son oncle maternel), qui ont déclaré ne savoir signer.

Au cours de sa vie, François a exercé la profession de journalier, manœuvre et laboureur, à Vornay.

Il a vécu la majeure partie de sa vie dans le bourg de son village natal.

Il a eu le plaisir durant les différents évènements de la vie de ses frères et sœurs de faire partie des témoins à leurs mariages, il est mentionné sur chacun qu'il ne sait pas signer.

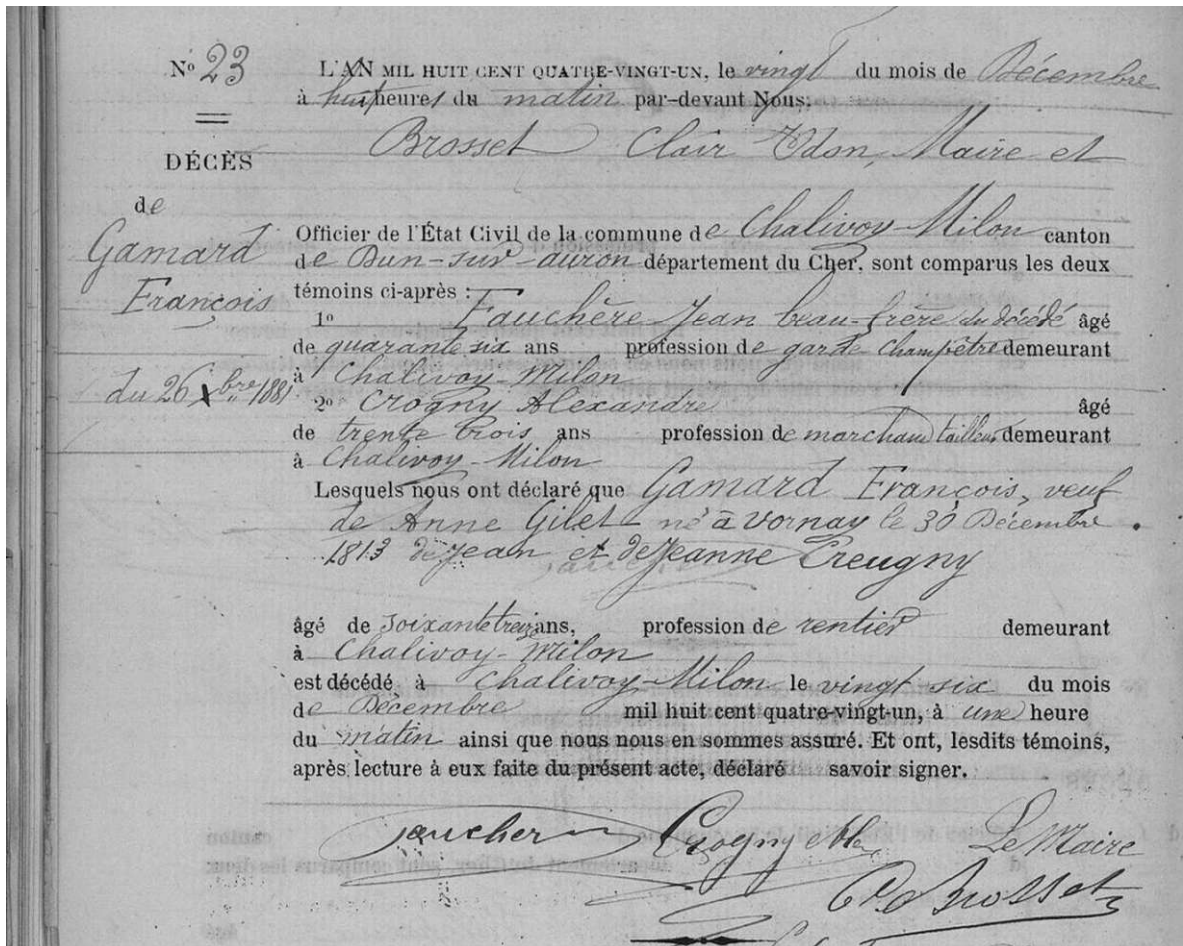
Au décès de son épouse Anne, François vivait sous le même toit que son fils Jean, sa femme Françoise POISSON ainsi que leurs enfants, Marie et le petit Pierre, jusqu'en 1876.

²⁰ Source anthroponymique : filae.com

²¹ AD18-Registres états civils-Vornay- 1813-1822

Sur les recensements du village de l'année 1891, il n'apparaît plus. Car il décède à 73 ans à Chalivoy-Milon (Cher), le 26 décembre 1881.

Sur son acte de décès, il est noté qu'il était « veuf et rentier ».²²



Transcription :

« l'an mil huit cent quatre-vingt-un, le neuf du mois de décembre à huit heures du matin par-devant, Nous Brosset Clair Odon, Maire et Officier de l'Etat Civil de la commune de Chalivoy-Milon canton de Dun-Sur-Auron département du Cher, sont comparus les deux témoins ci-après :

1° Fauchère Jean beau-frère du décédé âgé de quarante six ans profession de garde-champêtre demeurant à Chalivoy-Milon.

2° Crogny Alexandre âgé de trente trois ans profession de marchand tailleur, demeurant à Chalivoy-Milon.

Lesquels nous ont déclaré que Gamard François, veuf de Anne Gilet né à Vornay le 30 décembre 1813 ».

²² AD18-Chalivoy-Milon-1879-1884. Côte 3E 4919, p. 101

En consultant les matrices cadastrales de Vornay, j'ai pu constater que le couple François GAMARD et Anne GILLET n'avait aucune propriété dans le village.

1. Ses frères et sœurs

Grâce aux archives consultables en ligne, j'ai mis la main sur des dates de promesses de mariage ainsi que des actes de mariage.

En passant par les tables décennales de 1833-1842 de Vornay, j'ai trouvé plusieurs mariages au nom de GAMARD, cela m'a permis de trouver les actes de mariages, ainsi en vérifiant les actes de naissance dont les dates sont mentionnées dans un acte de mariage, j'ai pu vérifier si cette personne était bien un collatéral de l'époux François GAMARD.

Je récolte donc les informations suivantes : François est le 2^{ème} fils d'une fratrie de 8 enfants.

Le couple Jean GAMARD et Jeanne CREUGNY ont eu 8 enfants dont 7 survivants.²³

Parmi eux il y a :

- ❖ Etienne GAMARD qui est né le 2 janvier 1812 à Vornay. Il décède le 21 février 1887 à Bourges (Cher). Il a épousé Marie TISSIER/TIXIER à Vornay le 23 avril 1839, ils ont alors 27 et 23 ans devant Monsieur le Maire Pierre-François JARRE.²⁴

Après les publications de promesse de mariage faites les 7 et 14 du mois d'avril de la même année à Vornay et Saint-Germain-Des-Bois.

Etienne est laboureur et demeure à Vornay.

Ses parents Jean GAMARD et Jeanne CROGNY sont présents et consentent au mariage de leur premier fils.

Marie est née à Saint-Germain-Des-Bois (Cher). Elle habite au lieu-dit « La Suée » à Vornay et est domestique au moment du mariage.

Ses parents sont Antoine TISSIER décédé le 15 octobre 1822 à Saint-Germain-Des-Bois (Cher) et Madeleine TAILLEMITE, demeurant à Saint-Germain-Des-Bois, qui est présente et consent à ce mariage.

Les témoins au mariage sont son frère François, âgé de 25 ans, qui est laboureur,

Marc GUILLEMET, âgé de 56 ans, il exerce la profession de charon,

²³ AD18 : Tables décennales-Vornay-1833-1842-ad18.fr

²⁴ AD18 : NMD-Vornay 1833-1842-côte 3E 2936

Etienne BARACHET, âgé de 69 ans, laboureur et Jean REVALIER, âgé de 37 ans, est charon comme Marc GUILLEMET. Ils habitent tous à Vornay (Cher).

Ils déclarent tous ne pas savoir signer sauf Etienne BARACHET.

- ❖ Vincent GAMARD est né le 2 novembre 1815 à Vornay et décède le 31 mars 1897 dans la même commune.

Le 9 octobre 1848, Vincent GAMARD et Jeanne PHILIPPON sont unis par le mariage, devant le maire Henri RENIER à Vornay. Ses parents Jean GAMARD et Jeanne CROGNE étaient présents, ils sont respectivement propriétaire et femme de ménage.²⁵

Vincent lui exerce la profession de charpentier, son épouse est domestique.

Le père de Jeanne est décédé à Dun Sur Auron, 6 ans avant le mariage, mais sa mère est présente, il est stipulé sur l'acte qu'elle habite Dun Sur Auron.

Les témoins à ce mariage sont les quatre frères de Vincent, il y a Étienne, François, Jean et Marc. Et aucun d'entre les mariés ou les témoins ne sait signer.

A l'âge de 80 ans, Vincent, veuf de Jeanne PHILIPPON, a fait un testament auprès de Maître NICARD, notaire à Baugy (Cher) à leurs deux fils.

Ce testament a été fait dans le but d'éviter et de prévenir « les difficultés qui pourraient s'élever » après son décès entre ses enfants, Marc et Jean, pour le partage de ses biens.

La réputation des différents notaires successeurs de l'étude de la commune de Baugy, est qu'aucun n'a jamais transmit ses minutes aux archives départementales.

J'ai donc sollicité l'étude par mail, afin que l'on m'envoie une copie de ce testament dont j'avais seulement la date.²⁶

Le contenu de ce testament est le suivant :

« Je donne et lègue à Marc GAMARD, mon fils, entrepreneur demeurant à Vornay :

lèremement Mon mobilier meublant composé de :

1° un lit complet comprenant un bois de lit, une paillasse, un lit de plumes (plumetier), un traversin et une garniture de rideaux (lit fermé pour l'intimité et garder la chaleur).

2° un autre bois de lit.

3° deux buffets.

²⁵ Source : AD 18-Vornay-NMD-1843-1852-3E 2937

²⁶ Testament en annexe n°1

4°une arche²⁷.

5°quatre chaises

6°une pendule de cheminée

7°une table

8°cinq draps de lit

9°un lot de vaisselle & ustensiles de ménage

10°un établi et un lot d'outils

11°et les habits, linge & chardes à mon usage personnel.

2èmement mes droits à la concession qui m'a été consentie dans le cimetière de la commune de Vornay.

3èmement Et les immeubles ci-après qui m'appartiennent en propre : un corps de bâtiments situé à Vornay, comprenant quatre chambres à feu, un cabinet, un portail couvert, une cave, grenier au dessus, cour, jardin en terrain y attenant, le tout d'une contenance de soixante seize ares environ »

Il est précisé que ce legs est fait à Marc GAMARD, qui devra payer à Jean son frère, « une somme de deux milles cinq cents francs qui sera exigible deux ans » après le décès de Vincent. Cela entraîne également une production d'intérêts au taux de cinq pour cent par an, payables annuellement à compter du jour du décès de Vincent.

Il mentionne que le passif qu'il laissera sera à la charge de ses deux enfants par moitié entre eux.

Ce testament a été fait en présence de quatre témoins : André BEDU, Vincent CROT, Jules François COURTILLON et Jacques BOURSIN, demeurant tous à Baugy.

Vincent a eu deux fils avec Jeanne PHILIPPON : Marc et Jean.

- ❖ Marc a épousé Marie-Véronique ROSSIGNOL avec laquelle il a eu une fille et trois garçons : Marie-Eloïse, Jean-Eugène, Emile et Eugène-Henri.

Je vais m'intéresser à Emile qui est mort pour la France et à son parcours militaire.

Sur le site des archives départementales j'ai accès aux registres matricules militaires sur lesquels j'ai trouvé la fiche matricule d'Emile.

Il est né le 17 septembre 1879 à Vornay (Cher). Il a résidé à Aubervilliers (La Seine) où il exerçait la profession d'employé à l'électricité.

²⁷ Un coffre de bois ferré fermant à clef souvent donnée à l'épouse dans la dot, le coffre pouvant être dans de bois divers selon l'aisance de la famille et les essences du lieu : noyer, chêne, sapin, merisier, etc.

Il a tiré le n°60 dans le tirage du canton de Baugy avec la mention «Bon, dispensé frère au service »²⁸ .

Cela signifie qu'Emile est apte à faire son service militaire donc qu'il n'a pas de problème physique ou mental. Et qu'il a été dispensé de service militaire car un de ses frères combattait ou a combattu pour la France dans un conflit armé. Cette dispense peut être partielle (faire 1 an de service militaire au lieu de 2) ou totale selon la période. Cette dispense peut également être appliquée si il avait pour charge des membres de sa famille, soit il faisait un service militaire réduit, soit il ne faisait pas de service militaire du tout.

Emile a été « rappelé à l'activité par décret de mobilisation générale du 1^{er} août 1914 ». il arrive le 4 août 1914 au 62^e Régiment Territorial d'Infanterie.

Le 62^e Régiment d'Infanterie fait partie de l'Armée de Terre Française, est allemand au service du royaume de France.

²⁸Tableau de recensement des jeunes gens de la classe 1899 en annexe n°2

Fiche alphabétique

Gamard

Nom : *Gamard* Prénoms : *Emile* Surnom : _____

Numéro matricule du recrutement : *777*

Classe de mobilisation : *1899*

ÉTAT CIVIL.

Né le *17 Septembre 1879*, à *Kornay*, canton de *Baugy*, département de *Cher*, résidant à *Auberwillers*, canton de *S^t-Denis*, département de *la Seine*, profession d' *employé à l'électricité* et de *Rosnyou* *teroniou*, domiciliés à *Kornay*, canton de *Baugy*, département de *Cher*

Cheveux *brun*, sourcils *brun*, yeux *bruns*, front *ordinaire*, nez *moyn*, bouche *normale*, menton *brun*, visage *brun*

Taille : 1 m. *62* cent. Taille rectifiée : 1 m. _____ cent.

MARQUES PARTICULIÈRES : _____

Degré d'instruction : (générale (1). *3*)
(militaire (2). *service*)

Dans l'armée active. _____

Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active. *95^e Rég^t d'infanterie*
Rég^t d'infanterie
de Baugy 1960

Dans l'armée territoriale et dans sa réserve. *52^e REG^t T^{er} IN^{fan} 1913*
69^e rég^t d'infanterie 1913

DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.
(Sur l'état de sa personne et des disponibilités.)

Bon, dispense fière au service

Compris dans la *2^e* partie de la liste du recrutement cantonal (_____ * portion).

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.
(Campagnes, blessures, actions d'armes, décorations, etc.)

Engagé volontaire, arriv^e au corps de soldat le 2^e date du 14 novembre 1900. Rég^t 3^e 6^e H.
Envoyé en congé le 21 septembre 1904 en attendant mariage sans la réserve
Certificat de bonnes conduites accordé
Reçut le diplôme par décret de mobilisation générale du 1^{er} août 1914. Arriv^e au 62^e rég^t I^{er} d'infanterie (B^{at} 1^{er} d'infanterie) de Cher le 1^{er} août 1914. Deux ans servis au 62^e rég^t d'infanterie (B^{at} 1^{er}) le 19 Octobre 1914. Mis à l'armistice le 29 Octobre 1918 à Maucny (Avis officiel) Mort pour la France

Dans l'armée active. _____

Dans la réserve de l'armée active. _____

Passé dans la *réserve* de l'armée active le *1^{er} novembre 1903*

LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES
PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE.

Dates	Communes	Subdivisions de Région	Domicile ou D'origine
<i>1879</i>	<i>Kornay</i>	<i>Cher</i>	<i>R</i>
<i>27 5 1901</i>	<i>Auberwillers</i>	<i>Paris</i>	<i>R</i>
<i>2 16 1903</i>	<i>Rue de Paris</i> <i>Auberwillers 24</i> <i>Rue de la 1^{re} France</i>	<i>Paris</i>	<i>A</i>
<i>27 Mars 1904</i>	<i>Auberwillers</i>	<i>Paris</i>	<i>A</i>
<i>1 Janvier 1906</i>	<i>Rue de la République</i> <i>147 1^{er} 1911</i>	<i>Paris</i>	<i>A</i>
	<i>Salle de la 1^{re} France</i>	<i>Paris</i>	<i>A</i>

Campagnes

Contre l'Allemagne
Aux Français
Mes. 1^{er} 1914
Ed

du *1^{er} août 1914*
au *29-10-1914*

Décorations

Médaille Commémorative 1914-1918
la grande épave (14-18)
Médaille Commémorative 1914-1918
Médaille de la Victoire (14-18)

Passé dans la réserve de l'armée territoriale le _____

Libéré du service militaire le _____

(1) Le degré d'instruction générale sera indiqué conformément aux prescriptions de l'instruction du 4 décembre 1889.
(2) L'instruction militaire sera indiquée par les mots : *exercé* ou *non exercé*. On comprendra comme non exercé tous les hommes n'ayant pas passé au drapeau.
(3) Pour les hommes compris dans la 5^e partie de la liste, l'indication à porter est : *Ajourner*.
Pour ceux compris dans la 6^e partie de la liste, l'indication à porter est : *Service auxiliaire*.
Pour ceux compris dans la 7^e partie de la liste, l'indication à porter est : *Mis à la disposition du Ministre de la Marine. (Art. 4 de la loi).*

Il faisait partie de la classe de 1899 (20 ans après sa naissance), le numéro matricule du recrutement est le 777.

Lorsqu'il faisait partie de l'armée active il était dans le 95^e Régiment d'Infanterie ; puis dans la réserve de l'armée active ou dans la disponibilité il faisait partie du Régiment d'Infanterie de Bourges ; enfin dans l'armée Territoriale et dans sa réserve il faisait partie du 69^e Régiment d'Infanterie.

Il a été décoré de la « Médaille commémorative de la Grande Guerre » ainsi que de la « Médaille de la Victoire ».

Il passe dans la réserve de l'armée active le 1^{er} novembre 1903.

Il sert pour la France contre l'Allemagne à partir du 4 août 1914.

Lors de la Première Guerre Mondiale, il meurt « tué à l'ennemi » le 29 octobre 1914 à Monchy-Au-Bois (Pas-de-Calais).

Le site des Archives Départementales des Hauts-De-Seine dans lesquelles l'acte de décès d'Emile a été transcrit le 2 juin 1915, est inaccessible. Je n'ai donc pas réussi à l'obtenir.

- ❖ Jean GAMARD est né le 28 octobre 1820 à Vornay et décède le 8 décembre 1897 dans son village natal.

Six mois après le décès de son père Jean GAMARD se marie, devant Henri RENIER également.

Après les publications faites les 16 et 23 décembre 1849 à Vornay, Jean épouse Marie BRUN ou LE BRUN le 31 décembre 1849 à Vornay.³⁰

Jean est alors charpentier comme mentionné sur l'acte de mariage, Marie est sans profession.

Elle est née à Savigny en Septaine, le 22 août 1828.

Les deux parents de Marie, Alexandre BRUN et Marguerite BIRONT sont présents.

Les frères du marié, François et Vincent sont témoins à son mariage.

Du côté de Marie BRUN les témoins sont Edme JOBIN son beau frère et Antoine RAMIER.

- ❖ Marc GAMARD est né le 6 avril 1822 à Vornay et décédé le 26 mai 1905 dans la même commune.

Marc épouse Françoise JULIEN le 7 février 1853 à Vornay.³¹

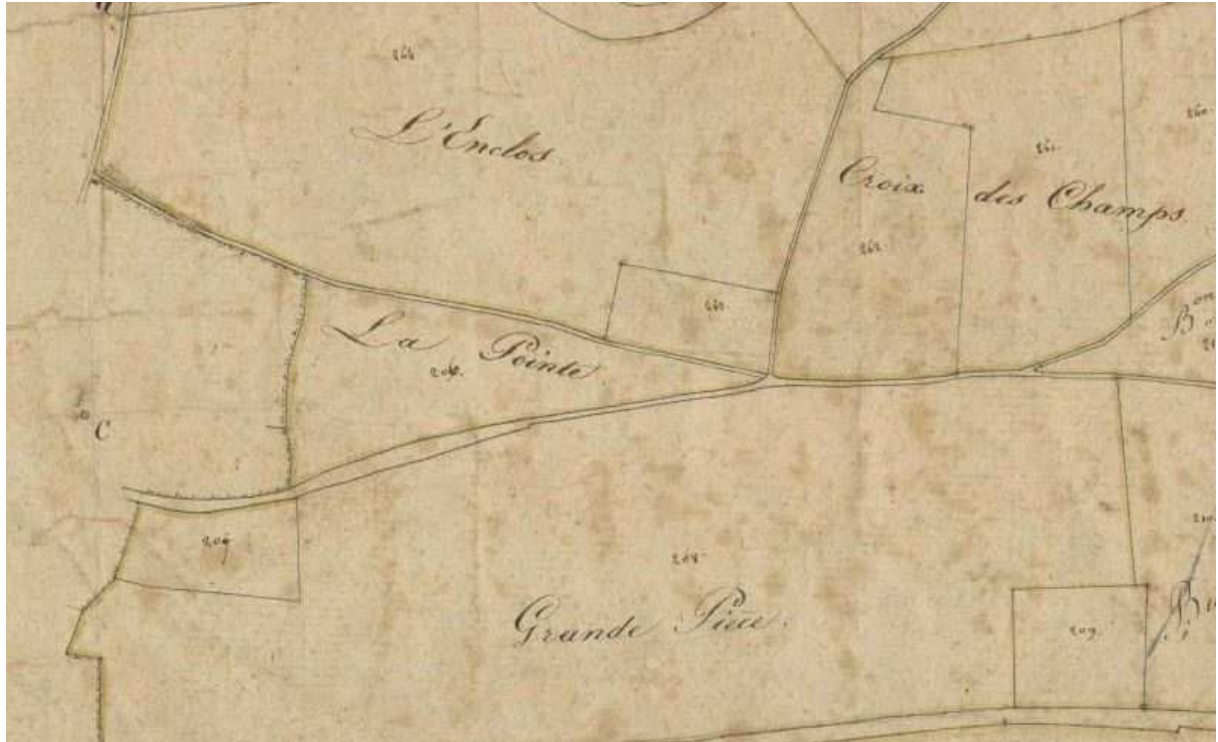
³⁰ AD18-Vornay-NMD-1843-1852-3E/2937

³¹ AD18- Vornay-NMD-1853-1862-3E2938 page 155

Marc a acquis des terrains dans le bourg du village à Mme NORAY de la Chaise (propriétaire du domaine de la Chaise), veuve SALOMON par un acte reçu par Maître PORCHERON à Bourges le 28 avril 1857.³²

Voici un résumé de l'acte de vente :

La contenance de cette parcelle de terres était de 45 ares 60 centiares. Elle faisait partie du lieu-dit « la Pointe » située dans le bourg de Vornay. Sous le n°206 section A du plan cadastral de la commune.



33

Le montant de cette vente était de 900 francs payable par quart à partir du mois de septembre 1857, puis en septembre des années 1858, 1859 et 1860.

« Ce prix sera productif d'intérêts au taux de cinq pour cent par an, qui prendront cour le vingt-neuf septembre prochain, et seront exigibles annuellement »

Par la suite en 1885, Marc fit une donation de cette parcelle à ses deux fils, auprès de Maître MAHAUT de Dun-Sur-Auron (Cher). Ce terrain est par la suite resté sans interruption dans la branche GAMARD.

En effet, Ursin GAMARD, l'unique héritier des deux enfants de Marc, Ursin et Vincent (père d'Ursin) l'a transmis à son fils unique Georges.

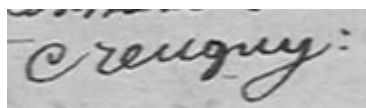
Aujourd'hui, c'est la petite fille dudit Georges qui habite dans la maison construite sur ce terrain.

³² AD18 : E/12793-acte du 28 avril 1857, vente Mme NORAY de la Chaise à Marc GAMARD. Annexe n°3

³³ Plan cadastral Vornay : section A

- ❖ Rose GAMARD née le 20 octobre 1824 à Vornay, meurt 2 heures après sa naissance.
- ❖ Catherine GAMARD est née le 9 avril 1827 à Vornay en présence d'Armand NICOLET et de Jean BRIS, manœuvres au bourg de Vornay.³⁴

Je n'ai pas trouvé, son domicile après son mariage sur les recensements de différentes communes, ni son acte de décès au cours de mes recherches.



Signature de Jeanne CREUGNY sur l'acte de naissance de sa fille Catherine.

Elle épouse François JOBIER le 2 octobre 1855 après le décès de son père, mais sa mère est présente.

- ❖ Françoise est née le 14 août 1829 à Vornay, je ne suis pas parvenue à trouver le lieu de son décès ni la date.

Françoise GAMARD a épousé Etienne CHARTIER le 16 octobre 1866. Les conditions de ce mariage ont été réglées par un contrat reçu par Me François Jacques BOURSAULT à Dun Le Roi (actuellement Dun Sur Auron), le 14 octobre 1866.

Grâce à cet acte on apprend qu'Etienne CHARTIER (comme écrit dans l'acte) est journalier et vit à Saint-Germain-Des-Bois (Cher), que ses deux parents son décédés et qu'il a un enfant mineur issu d'une première union avec Marie LEUTRE dont il est veuf.

Françoise GAMARD est domestique, domiciliée dans la commune de Lantan, ses deux parents sont également décédés.

Les modalités de ce contrat de mariage sont les suivantes :³⁵

A l'article 1^{er} : il y a communauté de biens entre les époux à partir du jour de célébration du mariage.

Article 2^{ème} : les dettes de chacun des époux avant la célébration du mariage ne rentrent pas dans la communauté, ni celles concernant des succession, donation ou autres libéralités ultérieures. Elles seront acquittées par celui qui les a contractés.

Article 3^{ème} : « *le futur époux apporte au mariage : 1°les habits, linges, hardes et bijoux à son usage personnel [...]* »

³⁴ AD18-3E/1640

³⁵ Annexe n°4

2° des biens meubles meublants et objets mobiliers [...] le tout d'une valeur de trois cent cinquante deux francs. [...]

La future épouse apporte au mariage :

Article 4^{ème} : 1° les habits, linges, hardes et bijoux à son usage personnel [...]

2° une commode, une armoire [...] un traversin [...]

3° et la somme de neuf cents francs en numéraire [...] »

Le frère de l'épouse, François (époux d'Anne GILET) fait partie des quatre témoins.

Sur l'acte de mariage est stipulé que les parents de chacun sont décédés au moment du mariage comme suit : « le futur époux et la future épouse nous ont déclaré présentement que les lieux de décès et du dernier domicile de leurs aïeux et aïeules leur sont inconnus », la même déclaration est faite par les témoins. Cela peut sembler étonnant et laisse supposer une éventuelle distance prise entre les parents et enfants...

B. Anne GILLET

La femme qui est devenue l'épouse de François GAMARD se nommait Anne GILLET. Elle née le 21 mars 1817 à Vornay. Elle est la fille légitime de Jean GILLET et Françoise JOLIVET (en secondes noces, comme mentionné sur leur acte de mariage).

Elle est sans profession comme mentionné dans tous les actes d'Etat-civil dans lesquels elle apparaît.

Sur les recensements de Vornay en 1861, il est mentionné qu'Anne est « aliénée non dangereuse », je n'ai pas eu le temps de trouver à quoi cela correspondait, ce peut être des aides perçues par exemple pour des personnes en difficultés :

22	Gamard	François	journalier	1				47	
23	Gillet	Anne	sa femme			1		46	aliénée non dangereuse
24	Gamard	Pierre	leur fils	1				16	
25	Gamard	Jean	id	1				14	

36

Malheureusement elle décède jeune à 47 ans, le 30 mars 1864 et n'a pas pu assister aux mariages de ses deux garçons.

Sur les recensements de Vornay de 1846, il est mentionné qu'avec Anne ils avaient une domestique qui se prénommait Françoise GAMARD, elle avait 16 ans.

³⁶ AD18-recensements Vornay 1861-cote 6M 0004

Le mariage Anne GILLET et François GAMARD :

Voici les tables décennales numérisées disponibles sur le site des Archives Départementales du Cher, des mariages à Vornay entre 1833 et 1842 :

N° D'ORDRE.	NOMS ET PRÉNOMS DES PERSONNES Nées	DATES DES ACTES.	N° D'ORDRE.	NOMS ET PRÉNOMS DES PERSONNES Mariées	DATES DES ACTES.
	Garnier Anne	18 février 1836		Collet Jean	17 février 1839
	Garnier Marie	28 juin 1838		Crochet Jean	21 juin 1841
	Garnier Marguerite	29 juin 1838		Crochet Jean	16 juin 1842
	Garnier Vincent	14 juin 1838		Diclot Jean	26 février 1839
	Garnier Jean	2 février 1841		Delamar (marie)	9 juin 1836
	Garnier Jean	26 juin 1838		Dordogne (marie)	8 juin 1839
	Garnier Marie	1. avril 1842		Dordogne (marie)	6 février 1838
	Nevade (épouse)	9 février 1841			
<u>Mariages</u>					
				Stin François	26 février 1840
	Barabats Jean	7 mai 1835		Guerin Jean	16 juin 1835
	Blanchard Louis	30 juin 1836		Grangier Marie	16 février 1838
	Bailly Antoine	17 mai 1836		Garnier (marie)	11 juin 1839
	Bouvier Jean	8 octobre 1837		Garnier (marie)	23 avril 1839
	Bouvier Jean	16 février 1838		Garnier (marie)	26 février 1840
	Bouvier Jean	23 juillet 1839		Garnier (marie)	27 février 1841
	Bouvier Jean	26 juin 1842		Garnier (marie)	28 juin 1842

François GAMARD et Anne GILLET, se marient le 28 juin 1842, respectivement à 28 ans et 24 ans. Ce mariage a lieu dans leur village natal devant Monsieur le maire Pierre François JARRE (mentionné plus haut).

Les témoins sont Etienne GAMARD, qui est le frère de François, Vincent GAMARD.

Du côté d'Anne, Michel GILET et Vincent COUROUX.

Ils ont déclaré ne pas savoir signer sur cet acte.

Acte de mariage de François GAMARD avec Anne GILLET :

N. A. L'AN mil huit cent quarante deux, le vingt-trois du mois de Janvier à neuf heures du matin procédant.

Nous Pierre François Joret, maire Officier de l'Etat civil de la commune de Vernois canton de Saucourt département de Vernois en la Mairie commune de Gamard (ancien) fil de Jean-Baptiste Joret et de Marie sa femme, présente et consentant au mariage de ce mariage de Vernois, demeurant au village de Vernois, âgé de vingt-trois ans, né à Vernois département de Cher, profession de Laboureur demeurant à Vernois, département de Cher, fils de Jean Gamard, profession de Laboureur demeurant à Vernois, département de Cher et de Madame Christiane, profession de demeurant à Vernois, département de Cher.

Et Gillet, ancien Demoteur en chef de la commune de Vernois, âgé de vingt-trois ans, profession de Demoteur en chef, demeurant à Vernois, département de Cher, fils de Gilbert Gillet, profession de papeterie, département de Cher, et de Madame Jolivet, profession de demeurant à Jussy, département de Jussy.

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage qu'ils ont entre eux, et dont les publications ont été faites à Vernois le dix-huit de ce mois.

aucune opposition n'ait été faite, ni nous ayant été signifié, faisant droit à leur requête, après avoir donné lecture, et de toutes les pièces produites à l'appui du présent acte, savoir 1. Des Lettres de mariage de François Gamard et de Marie sa femme, datées du 18 Brumaire 1813, inscrites au registre de l'Etat civil de la commune de Vernois, qui constatent que ledit François est né le jour d'aujourd'hui à Vernois, le vingt-un mars 1819; 2. De l'acte de publication de mariage dont il s'agit, fait à Jussy, le 12 et 14 Brumaire de ce mois; 3. De l'acte de publication de mariage de M. Demoteur en chef de Vernois le

2° du chapitre VI, titre I, du code civil, relatif au mariage, nous avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour Marie et pour François, chacun d'eux ayant répondu affirmativement et officieusement, déclarés AU NOM DE LA LOI que François Gamard et Anne Gillet,

SONT UNIS PAR LE MARIAGE

De tout quoi nous avons dressé Acte en présence de Pierre François Joret, maire de Vernois, avec profession de Journaliste demeurant à Cher, et de Monsieur Gamard, avec profession de Chevalier de la Légion d'honneur, demeurant à Vernois, département de Cher, et de Monsieur Gilbert Gillet, avec profession de papeterie, demeurant à Jussy, département de Cher, et de Madame Christiane, avec profession de Journaliste, département de Cher, Lecture faite du présent acte, les parties comparantes et les témoins ont déclaré par devant nous, Joret, maire de Vernois, et Monsieur Gilbert Gillet, Journaliste, et Monsieur Gilbert Gillet, Journaliste.

Transcription : « *L'an mil huit cent quarante deux, le vingt huit du mois de juin à neuf heures du matin pardevant Nous Pierre François Jarre, maire Officier de l'Etat civil de la commune de Vornay canton de Baugy, département du Cher, sont comparus en la Maison commune : Gamard François, fils de Jean et de Jeanne Crosnié, sa femme, présent et consentants au mariage ci après demeurant ensemble à Vornay, âgé de Vingt huit ans, né à Vornay département du Cher profession de Laboureur demeurant à Vornay département d , fils de Jean Gamard, profession de laboureur demeurant à Vornay, département d , et de Jeanne Crosnié, profession d demeurant à Vornay, département d .*

Et Gilet Anne, domestique, assistée de son père et mère, consentants au mariage ci-après, âgée de vingt cinq ans, née à Vornay, département du Cher, profession de domestique, demeurant à Jussy, chez son père, fille de Jean Gillet, profession de propriétaire, demeurant à Jussy, département du Cher et de Françoise Jolivet profession d demeurant à Jussy département d .

Lesquels unis ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entre eux, et dont les publications ont été faites à Vornay et à Jussy les

aucune opposition audit mariage ne nous ayant été signifiée faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture, 1° de toutes les pièces produites à l'appui du présent Acte, savoir 1° de l'acte de naissance de Francois Gamard en date du trente décembre 1813, inscrit sur les registres de l'état civil de la commune de Vornay, qui constate que ledit Gamard est né le même jour à Vornay. 2° de l'acte de naissance de Anne GILLET qui constate quelle est née à Vornay, le vingt un mars 1817. 3° de l'acte des publications du mariage dont il s'agit, faite à Jussy, les 12 et 19 juin [...]. 4° de l'acte des publications dud[it] mariage faites à Vornay les .

2° du chapitre VI, titre V du code civil intitulé du Mariage, nous avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et femme, chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement déclarant, AU NOM DE LA LOI, que François Gamard et Anne Gilet SONT UNIS PAR LE MARIAGE.

De tout quoi nous avons dressé Acte en présence de Etienne Gamard, frère du marié, âgé de trente ans profession de Journalier demeurant à Crosses, département du Cher et de Vincent Gamard âgé de Vingt sept ans, profession de charpentier demeurant à Vornay, département du Cher et de Michel Gilet, propr[iétaire]e âgé de quarante six ans, profession de propr[iétaire]e demeurant à Jussy, département du Cher et d , âgé de Vincent Couroux ans, profession de Journalier, âgé de trente ans, demeurant à Jussy, département du Cher.

Lecture faite du présent acte, les parties comparantes et les témoins ont déclaré ne savoir signer, sauf Gillet, père de la mariée, et Michel Gillet témoin. »

IV- Généalogie ascendante des familles

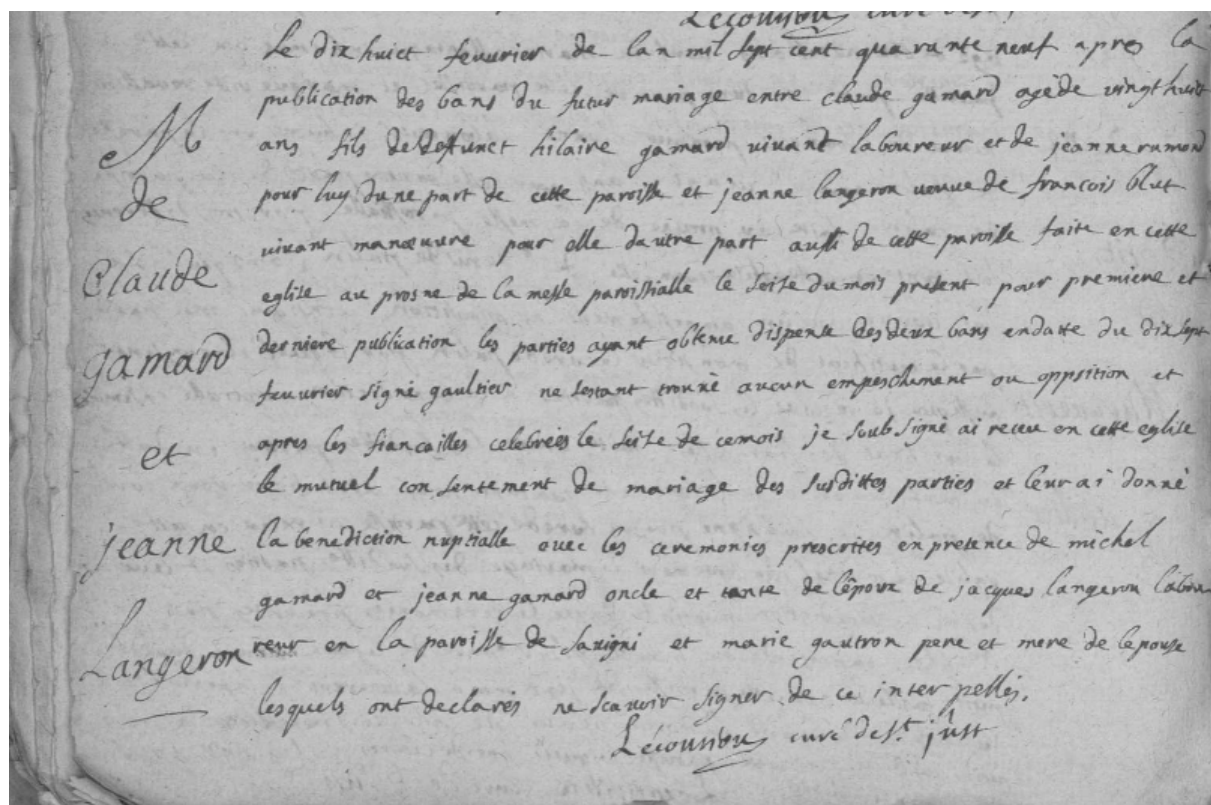
A. Les arrière-grands-parents de François GAMARD : Claude GAMARD et Jeanne LANGERON ; et leurs descendance jusqu'à François

1. Claude GAMARD et Jeanne LANGERON

Claude naquit le 26 octobre 1721 à Saint-Just (Cher). Le 18 février 1749, il épouse Jeanne LANGERON, née vers 1720, à Saint-Just. Tous deux étaient laboureurs.

Il décède le 15 janvier 1772 à Annoix (Cher).

Jeanne décède 18 ans après, le 3 novembre 1790.



38

Ensemble ils ont 9 enfants dont Jean GAMARD né le 6 janvier 1761 à Saint-Just (Cher) qui a épousé Marie BOURGOIN en 1785.

2. Jean GAMARD et Marie BOURGOIN, grands-parents de François GAMARD

Marie BOURGOIN vécu sa vie entière à Vornay de sa naissance le 29 novembre 1768 à son décès le 18 mai 1852.

Elle descend de François BOURGOIN et Perpétue SIMONET, nés respectivement le 3 mars et le 28 mars 1741, à Vornay et Saint-Just.

³⁸ AD18-Saint-Just-NMD-1741-1791-3E 317

François BOURGOIN est décédé le 2 octobre 1804 à Plaimpied-Givaudins (Cher) et Perpétue SIMONET, à Vornay le 24 septembre 1804.

Jean GAMARD et Marie BOURGOIN ont donné naissance à 6 enfants.

Celui dont nous nous allons nous intéresser se prénomme Jean, né le 15 septembre 1786, à Vornay et baptisé le même jour. Son parrain sur l'acte est Jean MESLIER, domestique et sa marraine Marie MADESCLAIR, domestique elle aussi. Il est le père de François GAMARD.

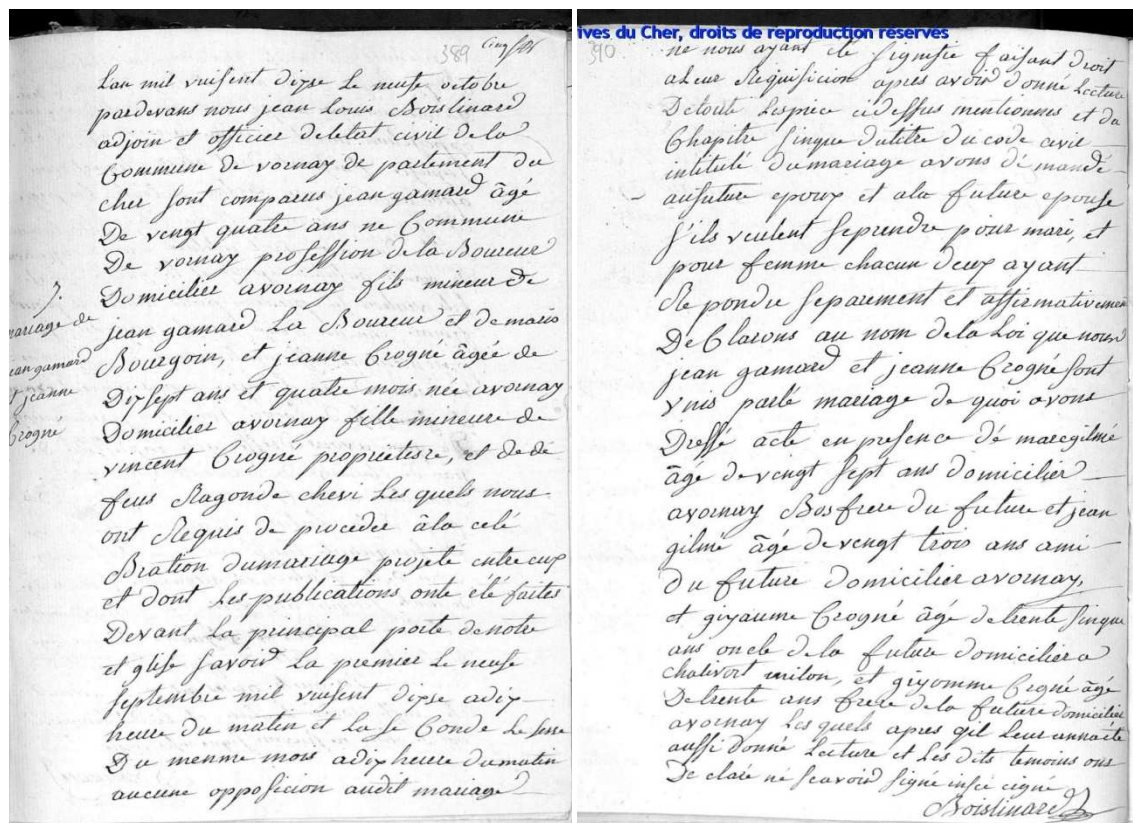
Au cours de sa vie il a été laboureur puis propriétaire à Vornay, puis à Crosses.

Il décède le 16 juin 1849, dans le village de Crosses (Cher) à proximité de Vornay.

La mère de François, Jeanne CREUGNY fait partie d'une grande et ancienne famille du village.

Elle naît le 20 juin 1793 à Vornay. Et décède le 12 juin 1864 à Lantan (Cher).

Leur est célébré le 9 septembre 1810 à Vornay : après les publications faites les 9 et 16 septembre 1810.



Transcription : « Lan mil vuisent dixse le neufe octobre pardevans nous Jean Louis Boislinard ajoin et officier de létat civil de la commune de Vornay departement du cher sont comparus Jean Gamard âgé de vingt quatre ans né commune de Vornay profession de laboureur. Domicilier a Vornay fils mineur de Jean Gamard laboureur et de Marie Bourgoin, et Jeanne Crogné âgée de dix sept ans et quatre mois née aVornay. Domicilier à Vornay fille mineure de Vincent Crogné propriétaire, et de de feus Radegonde Chevi lesquels nous ont requis de

procéder à la célébration dumariage [...] Jean Gamard et Jeanne Crogné sont unis parle mariage de quoi avons dressé acte en présence de Marc Gilmé âgéde vingt sept ans domicilier à Vornay bosfrère du futur et Jean Gilmé âgé de vingt trois ans ami du futur domicilier à Vornay et Giyaume Crogné âgé de trente sinque ans oncle de la future domicilier à Chalivoit Milon et Giyomme Crogné âgé de trente ans frère de la future domicilier à Vornay [...] »³⁹

Ils ont tous déclaré ne savoir signer.

Je n'ai transcrit que les éléments qui contiennent des informations importantes.

Parmi les témoins du mariage de Jean GAMARD avec Jeanne CROGNÉ, il y a Guillaume CROGNÉ qui est l'oncle de Jeanne, il est alors âgé de 35 ans, ainsi que son frère Guillaume Crogné âgé de 30 ans.

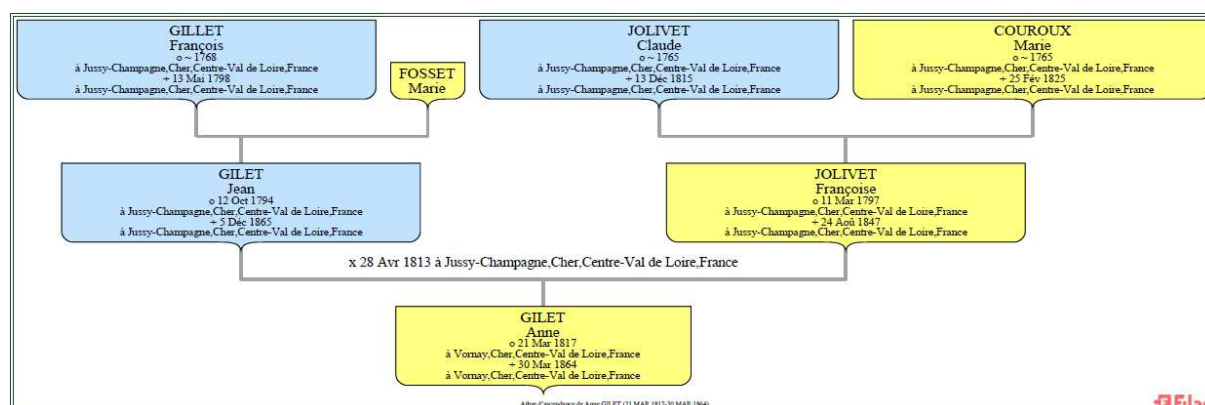
Ils ont vécu quelques années avant le décès de Jean à Crosses puis Jeanne est retournée vivre à Vornay et elle décède à Lantan.

Jeanne descend de Vincent CROGNY et Radegonde CHEVY. Je n'ai pas beaucoup d'informations les concernant, l'essentiel est dans l'arbre en Gedcom.

B. Les parents d'Anne GILLET : Jean GILLET et Françoise JOLIVET

Je n'ai pas approfondi mes recherches du côté de la famille de l'épouse, Anne GILET. J'ai préféré développé mes recherches sur la famille de François GAMARD.

Ci-dessous vous trouverez donc une généalogie ascendante primaire de sa famille.



Ses parents Jean dit le Jeune GILLET et Françoise JOLIVET se marient le 28 avril 1813, à Jussy-Champagne. Un village de la même taille que Vornay à environ 5 km.

Son père se prénomme Jean GILLET ou GILET, les deux orthographes sont observées sur les différents actes d'Etat-civil.

³⁹ AD18-BMS-1802-1812-3E 1638

Il naquit le 12 octobre 1794 à Jussy-Champagne et décède le 5 décembre 1865 à Jussy également.

Une brève présentation des frères et sœurs de Jean GILET :

Avant la naissance de ce dernier, survient le décès de son frère, à 17 mois, qui avait été nommé Jean.

Par la suite, un autre Jean qui ne vivra que 49 jours est né le 19 mars 1797 et décédé le 7 mai 1797.

La mère d'Anne est née le 11 mars 1797⁴⁰ à Jussy-Champagne. Elle décède dans la même commune le 24 août 1847 à l'âge de 50 ans. Durant sa vie elle a exercé la profession de ménagère, à Jussy.

Les frères et sœurs de Françoise JOLIVET :

Elle avait 5 frères et sœurs, tous nés, mariés et décédés dans le village de Jussy-Champagne.

Jeanne qui décède en 1796, à l'âge de 3 ans.

Marie qui est né en 1794, s'est mariée avec son cousin germain Gervais JOLIVET, le 21 février 1814, aucune dispense de consanguinité n'est mentionnée dans l'acte.

Marie née en 1795 et décède en 1840.

Jean qui ne vit que quelques mois, il naît le 1er mai 1798 et décède le 5 février 1799.

Et Claude qui est né le 21 avril 1802 et décédé quelques mois après.

Les grands-parents d'Anne, sa branche paternelle : François GILLET, le père de Jean, est né vers 1768 et décède jeune, le 13 mai 1798 à Jussy-Champagne. Il n'est alors âgé que d'une trentaine d'années.

Marie FOSSET décède veuve, le 13 août 1821 à Jussy-Champagne.

Je ne connais pas la date de leur mariage.

La branche maternelle : Françoise JOLIVET

Ses père et mère sont Claude JOLIVET et Marie COUROUX.

Claude est né le vers 1765 à Jussy-Champagne. Il a été laboureur tout au long de sa vie, il décède le 13 décembre 1815 dans sa commune natale.

Marie COUROUX née vers 1765 elle aussi et décède le 25 février 1825 à Jussy-Champagne. Ils se sont mariés le 20 février 1792 à Jussy-Champagne.

⁴⁰ Acte de naissance de JOLIVET Françoise 1797-AD Bourges-3E186 bis

François GAMARD, °30/12/1813, †20/12/1881

x **Anne GILET**, °21/03/1817, †30/03/1864

Union : 28/06/1842

— **Marguerite GAMARD**, °25/02/1843, †04/03/1843

— **Pierre GAMARD**, °23/05/1844

x **Jeanne BORDERIEUX**, °23/07/1849, †18/12/1925

Union : 14/09/1868

— **Madelaine GAMARD**, °11/08/1869

x **Silvain DUMONT**, °26/02/1868

Union : 07/11/1893

— **Suzanne Marie DUMONT**, °06/01/1897, †03/08/1972

x **Adrien BENOIT**

Union : 11/08/1919

— **Eugénie GAMARD**, °16/08/1878, †20/06/1879

— **Jean GAMARD**, °30/07/1847

x **Françoise POISSON**, °1844

Union : 26/04/1871

— **Marie GAMARD**, °06/03/1872

x **Louis TESSOT**, °16/07/1869

Union : 12/09/1893

— **Angélique TESSOT**, °24/07/1894, †27/10/1966

— **Léontine Charlotte TESSOT**, °19/02/1897, †07/01/1988

— **Ferdinand Hyacinthe TESSOT**, °19/08/1899, †26/03/1980

— **Marie-Louise TESSOT**, °19/08/1901, †24/06/1992

— **Pierre GAMARD**, °20/02/1874

x **Marie, Mélanie-Octavie FLIN**, °Vers le 1880

— **Octave GAMARD**, °14/03/1902, †27/10/1989

— **André GAMARD**, °10/11/1906, †04/12/1988

x **Marcelle, Solange, Octavie DADON**

Union : 17/04/1939

— **Jean GAMARD**

— **Claude GAMARD**

V- Généalogie descendante du couple

Toutes les informations d'Etat-civil suivantes sont d'abord issues des tables décennales de Vornay consultables sur le site des AD18, également des différents actes que j'ai rencontrés au cours de mes recherches (mariages, décès, recensements, notariés...).

Les époux GAMARD-GILLET ont eu 3 enfants dont 2 survivants : Marguerite, Pierre et Jean.

- ❖ Marguerite est née le 25 février 1843 mais n'a vécu que quelques jours, elle décède nourrisson le 4 mars 1843 à Vornay (Cher).

Commençons par découvrir qui est Pierre GAMARD et c'est François, son père, qui nous le présente :

- ❖ Mon fils Pierre est né le 23 mai 1844 (1 an après mon premier enfant), à Vornay où nous vivions avec mon épouse Anne. Les deux témoins présents étaient son oncle Jean GAMARD et Philippe LEUILLET.

Pierre habitait à Bourges rue Catherinot.⁴¹

Pierre possédait plusieurs parcelles de terre à Vornay.

Pierre GAMARD s'est marié avec Jeanne BORDERIEUX à l'âge de 24 ans, à cette époque il exerçait la profession de journalier.

Lors de mes recherches, je ne suis pas parvenue à trouver son acte de décès.

En effet, il est mentionné dans l'acte de mariage de sa fille Madelaine avec Silvain DUMONT, que Pierre et Jeanne BORDERIEUX sont en vie et habitent à Bourges, cependant dans l'acte de décès de Jeanne BORDERIEUX, il est mentionné qu'elle décède veuve en 1925 à Mehun Sur Yèvre (Cher). Je n'ai pas trouvé quand et où il est décédé.

Pierre GAMARD et Jeanne BORDERIEUX ont eu deux filles : Madelaine et Eugénie.

- ❖ Madelaine est née le 11 août 1869 à Vornay et je ne connais pas la date ni le lieu de son décès.

Elle épouse Silvain DUMONT originaire de Mehun-Sur-Yèvre le 7 novembre 1893 à Bourges.

Ils demeurent à Bourges rue Catherinot lors de la naissance de leur fille Suzanne le 6 janvier 1897. Suzanne épouse Adrien BENOIT le 11 août 1919 à Mehun-Sur-Yèvre (Cher) d'où il est originaire.

- ❖ Eugénie est née le 16 août 1878 à Vornay, elle décède le 20 juin 1879 à 11 mois.

⁴¹ Je l'ai trouvé grâce à l'état des sections aux archives cote 3P/2429

Maintenant c'est au tour de son deuxième fils Jean GAMARD :

- ❖ Mon fils Jean est né l'été, 1847, le 30 juillet à Vornay. Les deux témoins présents étaient deux de mes frères, Vincent et Jean.

Jean était laboureur lorsqu'il a épousé Françoise POISSON, dans notre village natal, le 26 avril 1871 à 9 heures du matin, devant Léon ROGER, maire de Vornay.

Françoise était domestique à Vornay. Jean GAMARD et Françoise POISSON vivent à Vornay toute leur vie.

Les jeunes époux vivaient, à Vornay, sous le même toit que François GAMARD, père du mari, avec leurs deux enfants. Jusqu'au recensement de 1876, le dernier dans lequel François apparaît.⁴²

23	Gamard	François	Publié	1	63 ans	0
24	Gamard	Jean	Fils	1	29 ans	0
25	Poisson	Françoise	Femme	1	29 ans	0
26	Gamard	Marie	Fille	1	1 ans	0
27	Gamard	Pierre	Fils	1	9 ans	0

Jean GAMARD et Françoise POISSON ont eu deux enfants : Marie et Pierre.

- ❖ Marie est née le 6 mars 1872 à Vornay. Elle se marie avec Louis TESSOT le 12 septembre 1893 à Vornay (Cher).

Avec lequel elle a eu 4 enfants : Angélique, Léontine-Charlotte, Ferdinand-Hyacinthe et Marie-Louise.

⁴² AD18-Vornay-recensement-1876- 6M 0087

Photo du mariage de Léontine-Charlotte TESSOT : je n'ai pas la date de ce mariage



43

❖ Pierre est né le 20 février 1874 à Vornay.

Il épouse Marie Mélanie Octavie FLIN le 8 janvier 1901 à Crosses (Cher).

Elle donne naissance à Octave GAMARD et à André GAMARD. Nés respectivement en 1902 et 1906.

⁴³ Fournie par Gilles FONTAINE

VI- L'aventure en Amérique du Sud : l'Argentine

François CROSNIER, °27/12/1699, †15/09/1739

x **Madeleine MAGNON**

— **Simon CROSNIER**, °08/11/1727, †02/09/1785

x **Marie Françoise BOURGOIN**, °05/02/1726

— **Jeanne CROGNÉ**, °20/06/1793, †12/06/1864

x **Jean GAMARD**, °15/09/1786, †16/06/1849

Union : 09/09/1810

— **Marie CROSNIER**, °03/10/1733, †14/02/1794

x **Henry JULLIEN**, °18/09/1725, †Avant le 1800

Union : 09/06/1766

— **Jacques JULLIEN**

x **Marie BERGERON**

— **Anne JULLIEN**

x **Blaise CHERRIER**

— **Georges CHERRIER**, °21/05/1820, †25/04/1906

x **Catherine Suzanne LENOIR**, °1823, †1882

Union : 03/06/1844

— **Marie CHERRIER**

x **Jean-Baptiste GAUMET**

Union : 29/04/1879

Monsieur Gilles FONTAINE est un descendant de Georges CHERRIER, par sa branche maternelle :

Georges CHERRIER

>Annette CHERRIER x DESROCHES

>Augustine DESROCHES x TESSOT

>Marguerite TESSOT x ROBINET

>Simone ROBINET x FONTAINE sont les parents de Gilles.

Au cours de mes recherches, comme dit précédemment j'ai pris contact avec un descendant de la famille CREUGNY, CROSNIER (etc...) enthousiaste quant au sujet de mon mémoire. Il m'a fait part de beaucoup d'informations et documents concernant sa famille, comme indiqué en introduction. Il descend de la branche qui est partie pour l'Argentine à la fin du XIX^e siècle.

Pour aborder ce sujet, revenons sur l'arbre de la famille GAMARD, car il s'agit d'une branche opposée à ces derniers. C'est donc du côté des JULIEN-CHERRIER.

Les CHERRIER font partie de la branche CROGNÉ ; comme Jeanne CROGNÉ, Marie CHERRIER descend de François CROSNIER et Madeleine MAGNON.

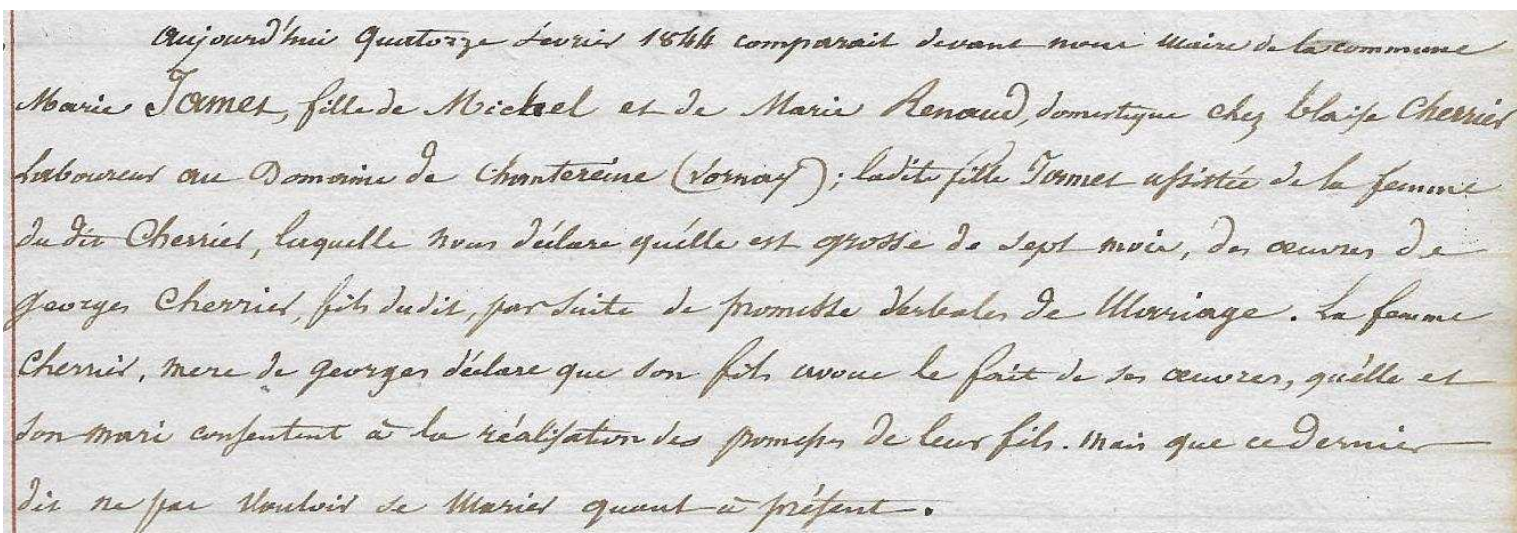
Tout d'abord les personnes présentées et qui seront présentées sont descendants de François CROSNIER. C'est l'arrière grand-père de Jeanne CROGNÉ, la mère de François GAMARD.

Grâce aux recensements, je sais que les CHERRIER vivaient dans le domaine de Chantereine (domaine agricole vornaysien).

Avant de débiter sur le voyage en Argentine, j'ai une déclaration de grossesse faite en 1844 par Georges CHERRIER (voir arbre généalogique) plus haut.

En effet, Georges était âgé de 24 ans lorsque la domestique de ses parents, Marie JAMET, demeurant au domaine de Chantereine (Vornay), déclare « être grosse de sept mois des œuvres de Georges CHERRIER », le fils de ses patrons.

Cette déclaration est datée du 14 février (Saint-Valentin), cependant cela n'a aucune signification quant à l'avenir des futurs parents car Georges refuse d'épouser Marie JAMET et se marie la même année avec Catherine Suzanne LENOIR avec qui il a eu neuf enfants.



Aujourd'hui quatorze février 1844 comparait devant nous Maire de la commune
Marie Jamet, fille de Michael et de Marie Renaud, domestique chez Blaise Cherrier
laboureur au Domaine de Chantereine (Vornay); ladite fille Jamet assistée de la femme
du dit Cherrier, laquelle nous déclare qu'elle est grosse de sept mois, des œuvres de
Georges Cherrier, fils dudit, par suite de promesse verbales de mariage. La femme
Cherrier, mère de Georges déclare que son fils avoue le fait de ses œuvres, qu'elle et
son mari consentent à la réalisation des promesses de leur fils. Mais que ce dernier
dit ne par voudrait de Marie Jamet quant à présent.

Passons au couple Marie CHERRIER et Jean-Baptiste GAUMET.

Marie CHERRIER, fille de Georges CHERRIER et Catherine Suzanne LENOIR, a épousé Jean-Baptiste GAUMET le 29 avril 1879 à Vornay ; 10 ans plus tard, le couple décide de partir pour l'Argentine en quête de travail et d'une vie meilleure.

A partir des années 1880, l'Amérique du Sud, en général, l'Argentine (première destination), le Brésil, l'Uruguay et le Venezuela, connaît une forte vague d'exportation de main-d'oeuvre française et européenne. Ces pays sont convoités par les européens qui investissent d'importants capitaux et interviennent dans les affaires politiques des Etats.

Dans le Cher, quelques dizaines de berrichons sont partis à destination de l'Amérique du Sud en 1880 grâce à des accords entre les gouvernements français argentin, brésilien, uruguayen... mais également suite à une lettre du Vicomte de Montsaulnin de 1888.

Selon les estimations de Bunle, le total de l'émigration française dans les Amériques entre 1821 et 1930 dépassait les 3 millions de personnes. A Buenos Aires, le recensement de la population révèle que la ville comptait en octobre 1855, 6489 personnes nées en France. ⁴⁴

Cette migration a pour toile de fond la guerre entre les puissances coloniales Européennes en quête de conquête de nouveaux territoires stratégiques, dans le jeu économique international mais aussi la fuite de la misère, la recherche de fortune et de terres « vierges ». C'est un nouveau départ pour des milliers d'individus qui ont quitté leur pays d'origine pour s'installer définitivement dans cette contrée lointaine.

Les familles avaient déjà en tête une destination précise mais pouvaient, au cours de leur voyage, changer leurs plans selon les facilités proposées par les pays et la connaissance des situations politiques et économiques locales. Il ne s'agit pas non plus toujours d'une émigration spontanée. Souvent on va là où on a des connaissances et dont on reçoit des nouvelles.

Ces français partent de 4 ports français : Bordeaux, Le Havre, Marseille et Cherbourg, pour un voyage d'environ 30 jours.

Durant mes recherches je me suis procuré un « Guide Pratique d'Europe au Rio de La Plata ». ⁴⁵

Ce guide était distribué sur les bateaux et consulté par les voyageurs lors de leur longue traversée de l'Atlantique.

⁴⁴ https://www.persee.fr/doc/adh_0066-2062_2000_num_2000_1_1963#adh_0066-2062_2000_num_2000_1_T1_0010_0000

⁴⁵ www.gallica.bnf.fr



II

présente les différentes escales du voyage, s'en suit une présentation de l'histoire de Buenos Aires, des différentes régions argentines, de la politique du pays, du réseau ferroviaire, de la langue, de la monnaie du pays, des hôtels, restaurants, le prix des importations et exportations, de l'affranchissement postal, bureau de l'émigration, bureau de travail etc.

A leur arrivée, les voyageurs sont logés, nourris environ une dizaine de jours à l'hôtel de l'émigration, gratuitement, le temps de trouver de « l'occupation », c'est-à-dire un travail.

Ainsi qu'un « Petit guide dans Buenos-Aires » voir annexe. Et des cartes des différentes villes et provinces citées.⁴⁶

Les 17 dernières pages sont des publicités commerciales (tabac, alimentaire, alcool, droguerie, vestimentaire) bancaires, littéraires, bureau d'achat de terres, transports maritimes... que je trouve particulièrement jolies (pages 56 à 72).

Pour le Brésil, ce sont plus 100 000 français qui arrivent au port de Rio de Janeiro pour s'y installer et devenir une des plus grandes communautés françaises après l'Argentine.

Le couple GAUMET a quitté Le Havre en 1889 pour l'Argentine avec leurs enfants : Marie-Louise et Jean-Eugène. Respectivement âgés de 4 et 16 mois.



Et plus précisément à Rio Cuarto dans la province de Cordoba.

Grâce à Monsieur FONTAINE, j'ai connaissance que le fils de Jean-Baptiste GAUMET et Marie (Maria) CHERRIER, Jean-Eugène est décédé durant la traversée de l'Atlantique pour une raison que nous ignorons, son corps a été jeté par-dessus bord. En annexe n°6, on trouvera son acte de décès.

J'ai en ma possession la copie d'une lettre envoyée par Jean-Baptiste GAUMET, époux de Marie CHERRIER à la famille CHERRIER. Elle est en date du 30 mars 1926.⁴⁸

Cette lettre est très intéressante dans le sens où elle permet de comprendre la vie que la famille mène en Argentine, comment se passent les récoltes, les ravages des sauterelles... et que le travail est rude.

⁴⁶ gallica.bnf.fr-annexe n°5

⁴⁷ Journal Le Berry-août 2001-fourni par Gilles FONTAINE

⁴⁸ Annexe n°7

Je constate donc que les familles continuent de prendre des nouvelles les uns des autres malgré la distance et les délais postaux.

Les GAUMET ont finalement obtenu une vie meilleure qu'en France. De notre couple de voyageurs, sont nés une trentaine de petits-enfants.⁴⁹

⁴⁹ Gilles FONTAINE a pris contact avec une arrière-petite-fille du couple afin de connaître plus amplement la vie de ses ancêtres.

Conclusion :

Dès le début de mes recherches, j'ai décidé de me tourner sur un couple du village dans lequel j'ai grandi. Je me suis servie des méthodes et recherches déjà effectuées par Gilles FONTAINE, qui avait fait sa propre généalogie vornaysienne, ainsi que celles des « anciens » du village. J'ai tout d'abord préféré travailler en autonomie avec les quelques documents qu'il m'avait fourni mais on ne peut se défaire de la pratique d'un passionné.

Dans un premier temps, je tiens à le remercier tout particulièrement pour son amitié et son sens du partage qui ont éveillé ma curiosité.

Au fil du temps, j'ai découvert une sœur de François GAMARD dont il n'avait pas connaissance, et cet élément est l'un de ceux qui motive mon choix de chercher encore plus et continuer dans la voie de la généalogie. Car je considère que connaître sa propre histoire c'est ce qui fait notre mémoire à chacun et notre avenir, comme le dit Ferdinand FOCH.

Ce diplôme universitaire de généalogie et histoire des familles, m'a apporté énormément de choses positives, que ce soit dans l'enseignement prodigué par les professeurs, la méthodologie de recherche essentielle que ce soit dans le domaine historique, anthroponymique, du latin ou aux archives départementales dans lesquelles je n'avais pas eu l'occasion de me rendre avant.

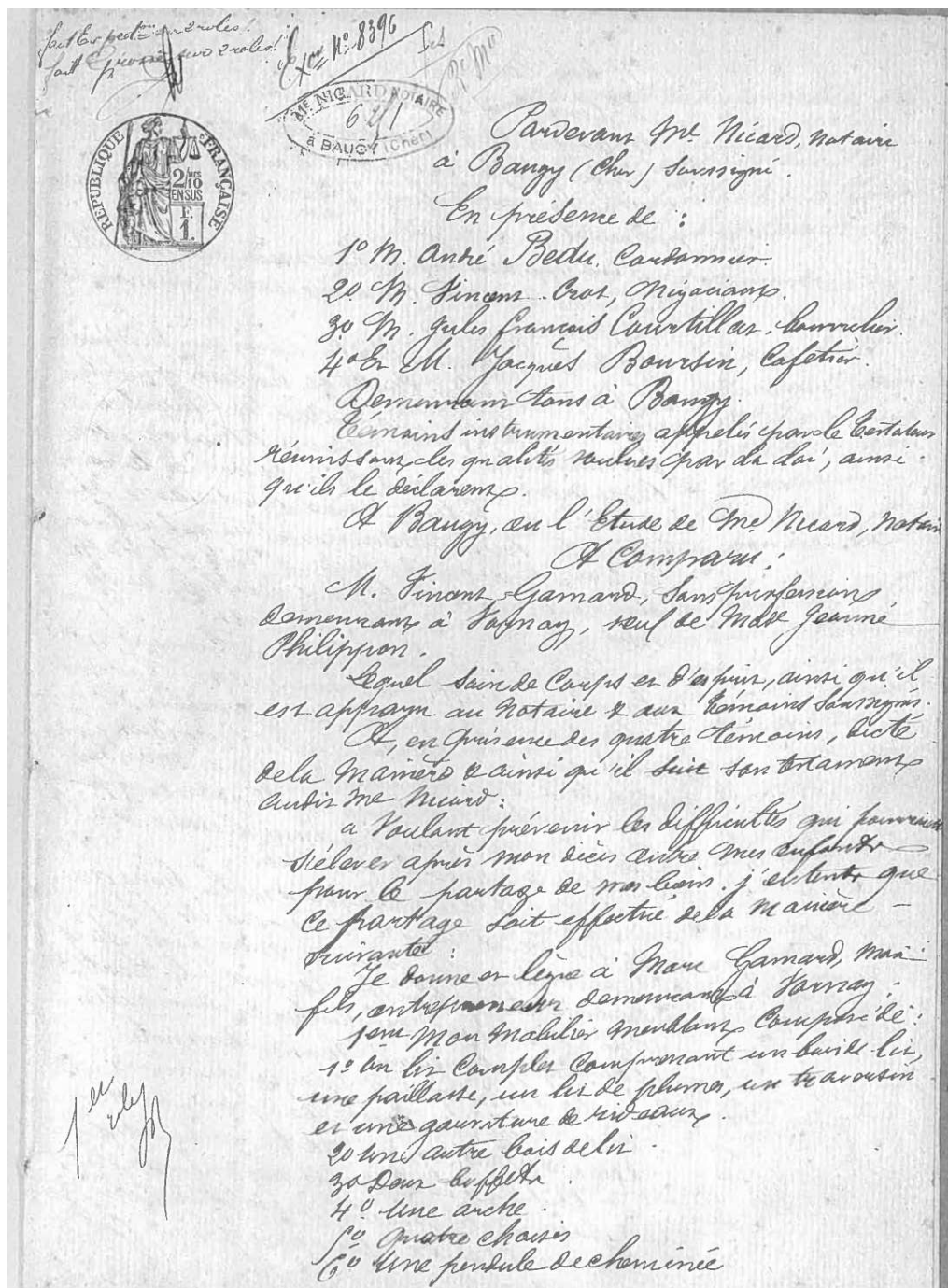
Désormais j'ai envie de me consacrer à la généalogie de ma famille qui n'est qu'une ébauche. Il me reste tellement de choses à découvrir et à éclaircir...

Je suis heureuse d'avoir partagé de jolis moments avec les élèves du D.U. à Nîmes, même si nous ne nous sommes côtoyés qu'à partir de mars. Et plus particulièrement mes 5 colocataires : Anaïs, Maxence, Maurice, Guillaume et Jo, avec qui je garde de très bons souvenirs de nos soirées.

Il me tarde de voir la suite...

Liste des annexes :

Annexe n°1 : testament de Vincent GAMARD à ses deux fils reçu par Maître NICARD, notaire à Baugy, le 20 juillet 1893.



- 7^e Une table
- 8^e Cinq ~~draps~~ de lit
- 9^e un lot de vaisselle & ustensiles de ménage
- 10^e un étalle et un lot d'outils
- 11^e Et les habits linge & hardes à mon usage personnel.

Tout mes droits à la concession qui m'a été consentie dans le cimetière de la Commune de Fornay.

Je suis à la Fumouille de ce qui m'appartient en propre : un Corps de bâtiments situé à Fornay, comprenant quatre chambres à feu, un Cabinet, un petit salon, une cave, grenier au dessus, Cour, jardin et terrain y appartenant, le tout d'une contenance de soixante seize ares environ, tenant du levant à Jean Grignon, du midi à la route de Fornay du couchant à Petitfils & Bouthelard, et du nord à la route de Fornay à Jussey.

Ce legs est fait à Marie Gamard à la charge par lui de payer à Jean Gamard, son père, charpentier, demeurant à Fornay, une somme de Deux mille cinq cents francs qui sera exigible deux ans après mon décès & productive d'intérêt au taux de cinq pour cent par an, payable annuellement & à la Comptable du jour de mon décès.

Mme Gamard prendra les biens que je lui lègue dans l'état où ils se trouveront au jour de mon décès sans aucune exception ni réserve; les recettes qui pourraient exister sur ces immeubles lui appartiendront sans indemnité.

Le tout que je pourrai devoir à mon décès sera à la charge de mes deux enfants par moitié entre eux.

Quel cas au l'un de mes enfants se refusait d'exécuter mon testament, je lègue à l'autre, par précipuit &

bons pour la qualité des services de
ma successeur.

Si l'un de mes enfants décide
avant moi des enfants, conseillement
à son heir & place le chys fair à son
proffit.

Je l'ero que tous testament
antérieurs au présent.

Ce Testament a été ainsi dicté
par le notaire au Notaire Sausigné, qui
l'a écrit en entier de sa main tel qu'il lui
a été dicté, l'a ensuite lu au testateur, qui
a déclaré le bien comprendre & y persévérer
comme étant son l'expression de son
dernière volonté, le tout en présence de
quatre témoins.

Sur l'intempellation qui lui a été faite
par le notaire Sausigné, les témoins déclarent
qu'ils sont Français, majeurs, qu'ils jouissent
de leurs droits civils & qu'ils ne sont ni parents
ni alliés, sans être eux-mêmes du testateur ou
des légataires ci-dessus institués.

Fait en l'an à Baugy le 22 Avril 1897
Me Nicard, Notaire.

Un mil huit cent quatre vingt treize
Le vingt quatre

Et le testateur a signé avec les témoins
en la notaire, après une lecture entière de
tous ce qui précède faite par le Notaire
Sausigné au testateur, le tout en présence
des quatre témoins.

Et pour
Crest
Crest
Crest
Crest

Compté à Baugy le vingt deux Avril 1897 / 22 14.

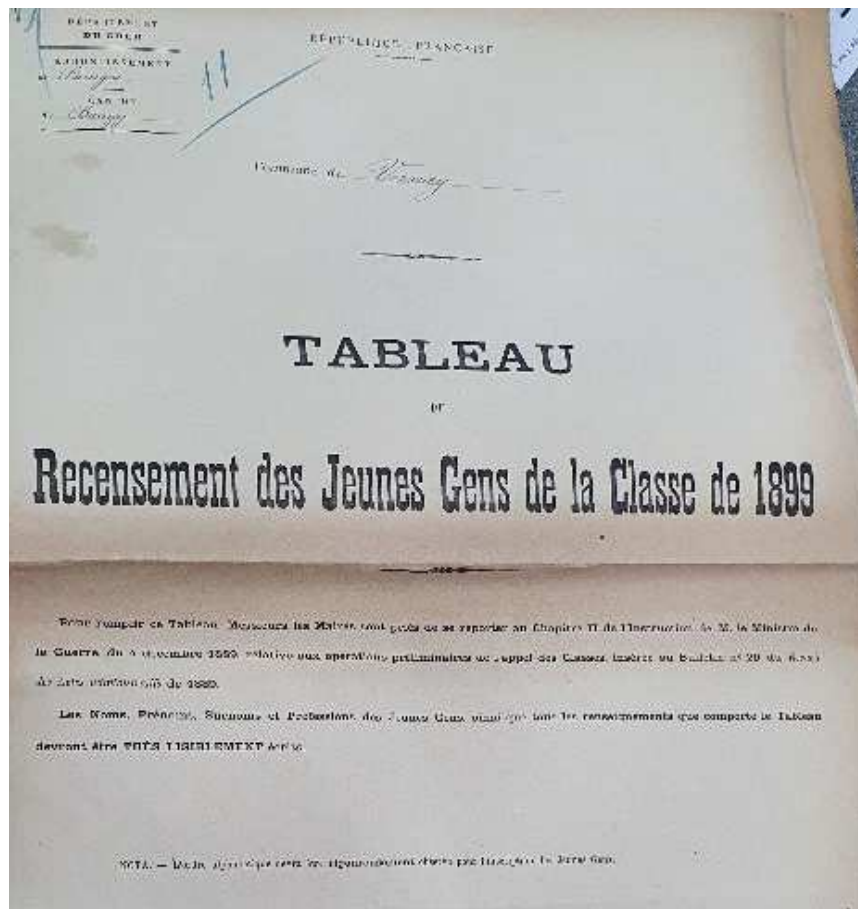
Reçu pour Sept francs 50 + X^{me} l'impression 88

Etud. Neuffer, Notaire par autorisation.

L. Neuffer

7.50
1.88
9.38

Annexe n°2 : tirage au sort d'Emile GAMARD dans le canton de Baugy (Cher) n°60 (AD18 cote R/823).



N°	NOMS	DATE DE NAISSANCE	LIEU DE NAISSANCE	PROFESSION	RÉSULTATS DU TIRAGE AU SORT		NOTES DE RÉSERVES OU DE DÉCLARATIONS		
					PROFES- SION	PROFES- SION	REMARQUES	REMARQUES	REMARQUES
1	GAMARD Emile	24 Mars 1879	Baugy
2
3

CLASSE DE 1893

LISTE des Jeunes gens inscrits sur la Liste de Tirage
du canton de Barbazan

N°	NOM ET PRÉNOMS	N°	NOM ET PRÉNOMS	N°	NOM ET PRÉNOMS
1	2	3	4	5	6
1	Mélan Jean	22	Basat J	42	Carlier
2	Guarthy Joseph	23	Basat Louis	43	Hessieron
3	Lorel Charles	24	Laboué Charles	44	Baroux
4	Verlatin Joseph	25	Lejeune Louis	45	Millet J
5	Millet Louis	26	Blagoué Louis	46	Maffre Louis
6	de Baulay Marie	27	de Bessac	47	de Bessac Louis
7	Mélan Louis	28	Toussaint Louis	48	Jamet Marie
8	Guarthy Joseph	29	Amour Charles	49	Berthelet Louis
9	Mélan Louis	30	Amour Charles	50	Mélan J
10	Larrieu Jean	31	Magnan Louis	51	de Bessac
11	Guarthy Joseph	32	de Bessac Louis	52	de Bessac
12	de Bessac Louis	33	de Bessac Louis	53	de Bessac
13	de Bessac Louis	34	de Bessac Louis	54	de Bessac
14	de Bessac Louis	35	de Bessac Louis	55	de Bessac
15	de Bessac Louis	36	de Bessac Louis	56	de Bessac
16	de Bessac Louis	37	de Bessac Louis	57	de Bessac
17	de Bessac Louis	38	de Bessac Louis	58	de Bessac
18	de Bessac Louis	39	de Bessac Louis	59	de Bessac
19	de Bessac Louis	40	de Bessac Louis	60	de Bessac
20	de Bessac Louis	41	de Bessac Louis	61	de Bessac
21	de Bessac Louis	42	de Bessac Louis	62	de Bessac
22	de Bessac Louis	43	de Bessac Louis	63	de Bessac
23	de Bessac Louis	44	de Bessac Louis	64	de Bessac
24	de Bessac Louis	45	de Bessac Louis	65	de Bessac
25	de Bessac Louis	46	de Bessac Louis	66	de Bessac
26	de Bessac Louis	47	de Bessac Louis	67	de Bessac
27	de Bessac Louis	48	de Bessac Louis	68	de Bessac
28	de Bessac Louis	49	de Bessac Louis	69	de Bessac
29	de Bessac Louis	50	de Bessac Louis	70	de Bessac
30	de Bessac Louis	51	de Bessac Louis	71	de Bessac
31	de Bessac Louis	52	de Bessac Louis	72	de Bessac
32	de Bessac Louis	53	de Bessac Louis	73	de Bessac
33	de Bessac Louis	54	de Bessac Louis	74	de Bessac
34	de Bessac Louis	55	de Bessac Louis	75	de Bessac
35	de Bessac Louis	56	de Bessac Louis	76	de Bessac
36	de Bessac Louis	57	de Bessac Louis	77	de Bessac
37	de Bessac Louis	58	de Bessac Louis	78	de Bessac
38	de Bessac Louis	59	de Bessac Louis	79	de Bessac
39	de Bessac Louis	60	de Bessac Louis	80	de Bessac
40	de Bessac Louis	61	de Bessac Louis	81	de Bessac
41	de Bessac Louis	62	de Bessac Louis	82	de Bessac
42	de Bessac Louis	63	de Bessac Louis	83	de Bessac
43	de Bessac Louis	64	de Bessac Louis	84	de Bessac
44	de Bessac Louis	65	de Bessac Louis	85	de Bessac
45	de Bessac Louis	66	de Bessac Louis	86	de Bessac
46	de Bessac Louis	67	de Bessac Louis	87	de Bessac
47	de Bessac Louis	68	de Bessac Louis	88	de Bessac
48	de Bessac Louis	69	de Bessac Louis	89	de Bessac
49	de Bessac Louis	70	de Bessac Louis	90	de Bessac
50	de Bessac Louis	71	de Bessac Louis	91	de Bessac
51	de Bessac Louis	72	de Bessac Louis	92	de Bessac
52	de Bessac Louis	73	de Bessac Louis	93	de Bessac
53	de Bessac Louis	74	de Bessac Louis	94	de Bessac
54	de Bessac Louis	75	de Bessac Louis	95	de Bessac
55	de Bessac Louis	76	de Bessac Louis	96	de Bessac
56	de Bessac Louis	77	de Bessac Louis	97	de Bessac
57	de Bessac Louis	78	de Bessac Louis	98	de Bessac
58	de Bessac Louis	79	de Bessac Louis	99	de Bessac
59	de Bessac Louis	80	de Bessac Louis	100	de Bessac

Annexe n°3 : acte de vente du terrain sis section A 206, à Vornay, par Madame Jouslin de NORAY veuve de Salomon VIVIER DE LA CHAISE à Marc GAMARD, reçu par Maître PORCHERON, notaire à Bourges, le 28 avril 1857.

A snippet of a handwritten document on aged paper. At the top, the date "28. Avril" is written in cursive. Below it, the year "1857" is printed in large, bold, black block letters. Underneath the year, the word "Vente" is written in cursive. The final line of text, also in cursive, reads "par Madame De Salomon à Marc Gamard." followed by a decorative flourish.

14820

Gardeur de Pierre Auguste
Porcheron, Roy, notaire à
Bourges, susdigné



A l'onneur
M^r. Suzanne Corbatal, Propriétaire, demeurant
à Bourges, Canton de Bourges,
Agissant comme mandataire de M^{lle}
Marie Antoinette Jousbie, la veuve et femme
de M^r. Marie Thérèse Maurice de Salomon
de Barois, propriétaire au lieu d'officiers
à M^r. Arrière, demeurant à Bourges, rue de
Guerbès, aux termes de la prouction q^{ue} elle
lui a donnée, avec autorisation de son mari,
devant M^r. Porcheron, l'un des notaires
susdignés les six messes dernières pour le service
régulier des décuries annuelles de la mine de
l'Etat de vente passé devant le même notaire
à la date d'hier; -

Expedie sur
quelatre roles

Lequel a pour objet la vente, même en bloc, de
la commune de toutes garanties de fait & de droit,
de M^r. Marie Thérèse Jousbie, Charpentier demeurant
à Nemours, commune de Nemours, Canton de Bourges,
Fait présent de ce jour.

Quantité de dix ardenes sixante centiaris à peu près
dans le lieu dit le Prieuré, portés sous le n^o 266, section
A du plan cadastral de la commune de Nemours, portant
au levant la partie même de l'ancien Breugny fait n^o 1
le chemin de Nemours à Raymond, au couchant le
porton venant de Bardas et au nord le chemin de
Bonneau à la Lorme.

La contenance ci-dessus résulte d'un
arpentage que M^r. de Salomon a fait opérer tant
à Nemours qu'à Breugny, et l'acquéreur aura quatre mois pour faire
vérifier l'arpentage; à l'expiration, il n'y aura plus
de réclamation possible.

Le terrain de la Sainte Grand partie est
vendu par les présentes à l'ap^{te} de M^r. de Salomon
de Nemours, sis au bourg de Nemours, qui
appartient à M^r. de Salomon, de M^r. Charles de Martin de
M^r. Philippe Martin de Nemours;

La commune est devenue la propriété de
M^r. V. Mad^e Jousbie le notaire, père & mère de
M^r. de Salomon, au moyen de l'échange fait
avec M^r. de Nemours devant M^r. Perquin
notaire à Bourges, le vingt quatre mil huit
cent trente un.

M^r. V. Mad^e Jousbie de Nemours

ayant vendu en contre échange le locataire les
vallis sur a Volney qui leur appartenait
en commun, Le Domaine du Raze est devenu
un acquit de leur communauté plus une soult
de onze mille francs Le Domaine du Raze a formé
un acquit de leur communauté.

La soult de onze mille francs a été depuis
longtemps payée à M. de Noailles.

M. de Noailles de Noailles de Moray, Le
Domaine du Raze a appartenu pour moitié à
Mad. de Salomon, sa fille & son unique
héritière, laquelle est devenue propriétaire de
la autre moitié par suite d'un partage verbal
fait entre M. de Noailles de Moray et Mad.
de Salomon, le vingt sept octobre mil huit
cent trente six.

Après plus Mad. de Salomon s'est constituée
en dot le Domaine du Raze, aux termes de son
contrat de mariage passé devant M. Delarue,
notaire à Paris le vingt sept octobre mil huit
cent trente six.

L'Acquies aura la jouissance de la
toute à lui rendre à partir du vingt neuf
septembre prochain.

Il acquittera l'impôt à compter du
premier janvier mil huit cent cinquante huit.

Il souffrira les servitudes passives de
toute nature et il profitera de celles actives, le
tout s'il en existe, sauf à se défendre des
premières & à faire valoir les secondes, comme
il l'entendra, à ses risques personnels.

Et il paiera les frais, droits & honoraires
des présentes.

La présente vente est faite moyennant
la somme de neuf cents francs que M.
Garnier prend l'obligation de payer à
Mad. de Salomon par quart, le vingt neuf
septembre de la présente année et le premier
jour de chaque des années mil huit cent
cinquante huit, mil huit cent cinquante neuf
et mil huit cent soixante.

Le prix sera produit d'intérêt au
taux de cinq pour cent par an, qui
prendra cours le vingt neuf septembre prochain
et seront exigibles annuellement.

Tous paiements seront faits à Noailles
en l'absence de M. de Noailles.

Le bien vendu demeure affecté & hypothéqué au profit de la Dame vendue, sans préjudice de ses autres résolutions.

Monsieur Salomon fera payer toutes les inscriptions que la transcription et la purge pourront faire connaître, mais subordonnés à la libération définitive de Monsieur Gamard et à l'époque plus haut indiquée pour son honneur pacifique. Monsieur Gamard s'interdit au reste le droit de faire avant cette époque aucune notification, nul créancier inscrite.

Il sera donné communication à l'acquéreur, s'il en a besoin, des titres mentionnés et établis comme la propriété.

Pour l'exécution de ce qui précède, les parties sans élection de domicile en l'étude de Monsieur Ducheroy, notaire.

Donné Acte:

Fait & passé à Formigny, le 20ème jour de Juin 1867.

Le Notaire, Monsieur Ducheroy, notaire.

Le Procureur, Monsieur Gamard, a déclaré

avoir lu et entendu tout ce qui précède et a déclaré en avoir écrit et signé et les notaires ont lu et signé.

Handwritten initials and scribbles on the left side of the page.

Handwritten signature: Tribulat

Handwritten signature: Gamard

Handwritten signature: Ducheroy

Handwritten notes: 14.50, 14.50, 14.50, 59.110

Handwritten notes: Procès-verbal de l'assemblée du 18 Juin 1867. Recusé par le notaire, par le notaire, par le notaire, par le notaire.

Annexe n°4 : contrat de mariage entre Françoise GAMARD et Etienne CHARTIER reçu par Me François Jacques BOURSAULT à Dun Le Roi, en date du 14 octobre 1866.

14 Octobre 1866

Mariage
entre M^r Chartier
& Mad^{lle} Gamard.



Pardevant M^{rs} François Jacques
Boursault, notaire à Dunbrac,
Chef lieu de Canton, sur soussignés,
en présence des témoins ci-après nommés,
après soussignés.

Sont Comparus:

Exp^{ts} ff. 4 rub^{rs}
1^{er}

M^{rs} Etienne Chertier, journalier demeurant à
Celon, Commune de Saint Germain Des Bois.

- 1^{er} Kaurer, fils de M^{rs} Pierre Chertier & mad^{ms}
- 2^{es} Marie Martineau, tous deux deudés
- 3^{es} Et Tuzen premières nous avec un enfant
- 4^{es} Minus Et. mad^{ms} Marie Kaurer.
- 5^{es} Stipulans pour lui & en son nom personnel

D'une Part

Garnard,

Et mad^{ms} Françoise ~~Cesumard~~, domestique domiciliée
en la Commune de Canton

Madame, fille de M^{rs} Jean Garnard et de
mad^{ms} Jeanne Creugny, tous deux deudés

Stipulans pour elle et en son nom personnel

D'autre Part

Lesquels dans la vue du mariage projeté entre
M^{rs} Chertier & mad^{ms} Garnard & dont la célébration doit
avoir lieu inassément à la mairie de Saint Germain des
Bois en ont préalablement arrêté les clauses & conditions
Civiles de la manière & ainsi qu'il suit:

Art. 1^{er}

A partir du jour de la célébration du mariage, il y
aura Communauté de biens entre les futurs époux.
Conformément aux dispositions du Code Napoléon, sauf l'effet
des modifications ci-après apportées.

Art. 2^e

Lesdits biens ne seront pas tenus des dettes tant de l'autre
antérieures à la célébration du mariage ni de celles dont se
trouveront grevées les successions, Donations ou autres libéralités
qui pourront leur échoir ultérieurement.
Ces dettes, s'il en existe, seront acquittées par celui qui
les aura contractées ou du Chef duquel elles seront prononcées
sans que l'autre époux, ses biens personnels ni même sa

part d'un un de la Communauté puissent aucunement
en être tenu au Chargé.

Art. 3.^e

Le futur époux apporte en mariage:
1^o les habits, linge, hardes, et bijoux à son usage personnel
dont il n'est fait ni aucune estimation, en raison de la légalité
en nature dont il sera en usage par lui-même. ordre

2^o les divers meubles meublants & objets mobiliers d'usage
et précisent l'inventaire fait après le décès de mad^e Marie Vézina
suivant procès verbal dressé par M^e. Boursault, notaire
à Paris le premier septembre dernier, le tout de valeur
de trois cent cinquante deux francs. 352.-

3^o En outre, M^e Vézina est propriétaire de divers
meubles situés en la Communauté de Saint Germain
des Bois, lui provenant de la succession de son père
& mère. ordre

Art. 4.^e

Le futur époux apporte en mariage:
1^o les habits, linge, hardes & bijoux à son usage personnel
dont il n'est fait ni aucune estimation, en raison de la
légalité dont il sera en usage par lui-même. ordre

2^o une Commode, une Armoire, une planche et un bureau,
le tout de valeur ensemble faite à cent francs. 100.-

3^o Et la somme de Neuf cents francs en numéraire. 900.-

Ensemble mille francs. 1000.-

Député apport, le futur époux consent à demeurer chargé
par le seul fait de la célébration du mariage.

Art. 5.^e

Les apports et biens constitués des futurs époux, ensemble
tous les biens meubles & immeubles qui leur adviendront pendant
le mariage, par Successions, Donations, legs en autrement,
demeureront propres à chacun d'eux & seront comme tels
exclus de la Communauté qui se trouvera conséquemment réduite
aux acquits & économies faits pendant le mariage.

Art. 6.^e

Le survivant des futurs époux reprendra sans estimation
avant tout partage des biens de la Communauté, les habits, linge
hardes bijoux & bijoux à son usage personnel.

Les héritiers du prédécédé auront droit à pareille
épouse.

Art. 7.^e

Le compte des biens propres à chacun des futurs époux, aliénés ou remboursés pendant le mariage, et à défaut de compte, la reprise à provision des aliénations ou remboursements auront lieu au profit du conjoint qui y aura droit, conformément aux dispositions du Code Napoléon.

Art. 8.^e

En venant à la Communauté lors de la dissolution, la future épouse ou ses héritiers & représentants auront la faculté de reprendre l'apport à son insu constaté de la future épouse, ensemble tous les biens meubles et immeubles qui lui seront advenus pendant le mariage par successions, donations, legs ou autrement.

Et ces reprises seront franches & quittes des dettes & charges de la Communauté, lors même que la future épouse se serait obligée ou aurait été condamnée à les acquitter, - auquel cas, cette dernière ou ses héritiers & représentants en seront garantis & indemnisés par le futur époux ou les biens & sur les biens personnels du futur époux.

Art. 9.^e

En considération du mariage, le futur époux fait donations à la future épouse qui accepte, pour le cas où elle lui survivrait,

D'un logement convenable dont la future épouse aurait le droit de jouir, pendant sa veuve, sans être tenue de fournir caution.

Il sera loisible aux héritiers du Donateur de remplacer cette libéralité par le paiement annuel & par avance d'une somme de cinquante francs, pendant la veuve de la Donataire.

En cas de décès de la part de cette dernière, la dite libéralité serait, du jour du décès, considérée comme nulle & non avenue.

Art. 10.^e

En cas de décès de la future épouse, sans enfants, le futur époux aurait un délai de cinq années du jour de

ainsi pour les restitutions de son apport, sans intérêt.
 Celles sont les Clauses & Conditions civiles du
 Mariage projeté entre les parties.

Quant au Clause No. 7. Boursault, notaire soussigné
 a donné lecture aux futurs époux qui le reconnaissent
 des Articles 1391. et 1394. du Code Napoléon modifiés par
 la loi du Dix huit juillet mil huit cent cinquante.

Donc Acte,

Fait & passé à Paris le roi, en l'Etude,
 Le six mil huit cent soixante six.

Le quatorze Octobre.

En présence de M. M. Vincent Colin, Balthaz et
 Eugène Duranton, menuisier demeurant l'un &
 l'autre à Paris le roi, témoins.

lecture faite les futurs époux ont déclaré ne tenir
 rien de ce qui est requis individuellement
 Les témoins ont seuls signé avec le notaire.

Prise en - Signer
 mot comme nul

Colin
 Duranton
 Boursault

g^o c
 M
 &
 B

5.
 5.
 10
 1.50
 11.50

Emis à Paris le roi le vingt trois octobre
 1866 fo 111700 1. un mariage cinq
 francs. donation cinq francs en 10-9-
 en par cinq cent ans

amule

Annexe n°5 : Petit Guide Pratique de l'Europe à Buenos-Aires.

Massenet de Marancour, Léon (1834-1886). Auteur du texte.
Guide pratique d'Europe au Rio de La Plata : Madère, Ténériffe,
San-Vicente, Dakar, Pernambuco, Bahia, Rio-de-Janeiro,
Montevideo, Buenos-Aires... (Édition française) / L. M. de
Marancour. 1883.

L. M. DE MARANCOUR

GUIDE PRATIQUE
D'EUROPE AU RIO DE LA PLATA

MADÈRE, TÉNÉRIFFE, SAN-VICENTE
DAKAR, PERNAMBUCO, BAHIA, RIO-DE-JANEIRO
MONTEVIDEO, BUENOS-AIRES

AVEC

UN PLAN DE BUENOS-AIRES ET UNE CARTE OcéANIQUE

Longitudes - Latitudes - Distances



105652

ÉDITION FRANÇAISE

PARIS. — BUENOS-AIRES

EN VENTE A BORD DE TOUS LES PAQUEBOTS
DES LIGNES D'EUROPE A LA PLATA

1883

8.67
506



En typographie on exprime ainsi :

Le peso fuerte (patacon).....	₧'
Le peso nacional.....	P/N.
Le peso moneda corriente.....	₧ m/c

Monnaie :

AFFRANCHISSEMENT POSTAL

Pour Buénos-Aires, Capitale, 4 centavos ; pour toute la République Argentine, 8 centavos ; poids : 15 grammes.
De Buénos-Aires à Montevideo, 8 centavos ; à Rio de Janeiro, 10 centavos ; à Ténérife et San Vicente, 12 centavos.
Pour la France et tous les pays compris dans l'Union postale, 12 centavos.
De la France pour la République Argentine, 25 centimes.

Buénos-Aires. — Imprimerie PAUL CONI, rue Alsina, 60.

TOUT ENFANT NÉ DE PARENTS ÉTRANGERS SUR LE TERRITOIRE DE LA RÉPUBLIQUE EST ARGENTIN. (*Loi sur la naturalisation.*)

Le Président actuel de la République Argentine, élu le 12 octobre 1880, jusqu'en octobre 1886, est le brigadier-général JULIO A. ROCA ; le vice-président : Francisco B. Madero.

Le ministère est ainsi composé : ministre de l'intérieur, Bernardo de Irigoyen ; des affaires étrangères, Victorino de la Plaza ; des finances, José M. Romero ; des cultes, justice et instruction publique, Eduardo Wilde ; de la guerre et marine, Benjamin Victorica.

BUÉNOS-AIRES. — Capitale de la République Argentine. Grande et belle ville située sur la rive droite de la Plata ; est administrée par un Conseil Municipal élu par tous les citoyens argentins et étrangers. Elle occupe une superficie de 4,440 hectares. La population est de 260,000 habitants, dont 127,000 étrangers (50,000 Italiens, 34,000 Français, 21,000 Espagnols, etc., etc).

Toutes les rues sont perpendiculaires ; elles forment ainsi un immense damier, dont chaque case mesure 120 mètres de côté.

La cité est partagée dans toute sa longueur, de l'Est à l'Ouest, par une rue (calle Rivadavia) allant de la Douane, sur le port, à un faubourg nommé Almagro.

Cangallo 45, en face de l'Hôtel de la Paix. Restaurant unique dans toute l'Amérique du Sud, et qui peut rivaliser avec les meilleurs de Paris et de Bordeaux.

Le chef de ce célèbre établissement culinaire a la science de son art, il sait se procurer tout ce que peuvent désirer des clients habitués à bien manger, à boire bon et à être servis avec promptitude.

Allez-y et vous vous croirez dans l'un des restaurants les plus en vogue du boulevard des Italiens.

Le Café Tortoni, tenu par M. C. CURUTCHET, calle Esmeralda, 6, au bas du *Club français de l'Union*, est le rendez-vous habituel, depuis de longues années, des notables négociants français ou étrangers, si nombreux dans ce quartier, tout entier occupé par des maisons de commerce d'introduction ou de détail.

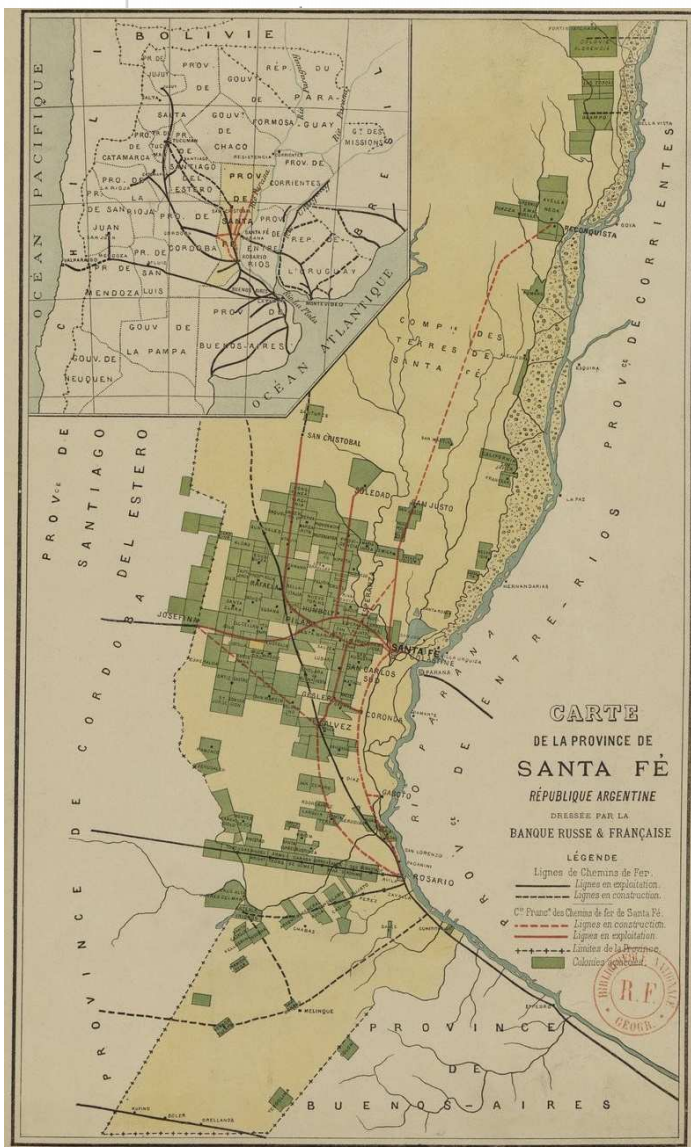
Ce café sert des consommations de première qualité et ses billards sont excellents.

NOTA. — Les amateurs de *manille* trouveront là des maîtres.

(Voir aux annonces qui entourent la CARTE Océanique pour plus amples détails).

Avant d'adresser à tous ceux qui nous ont accompagnés jusqu'ici, le salut de l'adieu, nous leur donnerons encore, sur la République Argentine, ses quatorze provinces, ses quatre territoires nationaux et sa capitale, Buénos-Aires, quelques renseignements qui ne peuvent leur être indifférents, qu'ils soient venus dans cette immense pays sud-américain, comme l'ex-

Carte de la province de Santa Fé où arrivaient les bateaux :



plorateur avide de l'inconnu, ou comme le travailleur ambitieux de la fortune. Tous peuvent y trouver l'accomplissement de leur désir, car le champ est vaste et divers, l'homme hospitalier et généreux, et la nature si merveilleusement riche dans tous les règnes, animal, végétal et minéral, que la République Argentine, avant la fin de ce siècle, deviendra l'émule des puissants États confédérés de l'Amérique du Nord.

Nota. — Dans toute la République, on compte en piastre forte (*peso fuerte*), connue aussi sous ce mot *patacon*, dont la valeur est de 5 fr. 17 c. La piastre nationale en argent vaut 5 fr.; elle a des subdivisions. Le peso bolivien argent, en grand usage dans les provinces ne vaut que 3 fr. 65 c. La piastre forte, ainsi que la nationale, est divisée en 100 centavos.

A Buénos-Aires la seule monnaie véritablement employée pour les échanges commerciaux est celle en billets émis par la Banque de la Province. Il circule de ce papier monnaie fort commode, depuis une piastre de 4 centavos, dite monnaie courante (*peso moneda corriente*), jusqu'à 5,000 pesos monnaie courante.

Le *peso fuerte* contient 25 pesos moneda corriente. La plus petite monnaie de Buénos-Aires était donc, jusqu'à ce jour, un peso moneda corriente, valant 4 centavos (20 centimes); mais une loi récente, et la création d'un hôtel des monnaies, permettent de frapper des pièces de cuivre de 1 et 2 centavos.

Quelques publicités apparaissant dans le Petit Guide distribué sur les bateaux :

LYCÉE FRANÇAIS

(COLLÈGE CHAPSAL)

436 — CALLE PIEDAD — 436



DIRECTEUR : J. MILOU

MAÎTRE SUPÉRIEUR DE LA NATION

Enseignement primaire, secondaire et commercial.

L'enseignement secondaire comprend les six années du Collège National.

Préparation aux examens des Ecoles Normale, Militaire et Navale.

LE FRANÇAIS EST L'IDIOME DU COLLÈGE

L'espagnol et l'anglais sont obligatoires sans augmentation de prix.

DORTOIR VASTE ET BIEN AÉRÉ

PENSIONNAIRES, DEMI-PENSIONNAIRES ET EXTERNES

COMMISSIONS
ET
CONSIGNATIONS



COMMISSIONS
ET
CONSIGNATIONS

LOUIS U. JACCARD

61 et 63, calle Alsina, 61 et 63
BUENOS AIRES

~~~~~  
**VIN DE BORDEAUX : Château Latuque.**

**BITTER SUISSE de Dennler.**

**ABSINTHE HENNY, la grande marque suisse**\*\*\*

En caisses et en fûts. Verte et blanche.

**VERMOUTH TURIN, marque D. Bellardi & C<sup>ie</sup>**

**CHOCOLAT SUCHARD : Santé et vanillé.**

**FROMAGES de Gruyère et Emmenthal.**

**CIGARES VEVEY, marque Ormond & C<sup>ie</sup>.**

**CIGARES GRANDSON, marque Vautier frères.**

**MONTRES OR, ARGENT & NICKEL.**

**BOITES A MUSIQUE.**

**MACHINES AGRICOLES.**

**ARDOISES POUR TOITURES.**

**VINS DE MENDOZA blancs et rouges.**

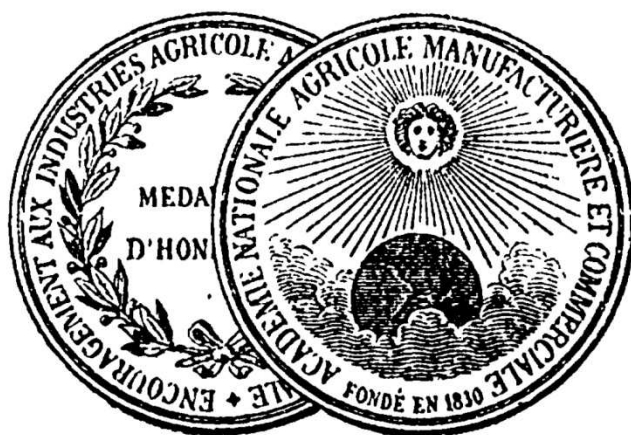
**CALLE ALSINA, 61 & 63, BUENOS AIRES**

# GRANDE FABRIQUE DE SELLERIE

DE

## SANTIAGO ROBIN ET PARIS

Uniques produits dans cette  
branche d'industrie ayant obtenu  
une MEDAILLE D'OR de l'Académie  
Nationale de Paris.



Unique MEDAILLE D'OR ac-  
cordée dans l'Exposition Conti-  
nentele de 1882 pour des harnais  
de un et deux chevaux.

MEMBRE  
DE L'ACADEMIE NATIONALE DE PARIS

**Calle Piedad, 228, Esquina Maipú**

GROS ET DÉTAIL.

- Dans cette maison se trouve constamment le plus grand et plus varié assortiment de HARNAIS à tous les prix, ainsi que tous les articles fins pour voitures.

*Selles anglaises de toutes espèces pour les deux sexes.*

On reçoit mensuellement les articles de fantaisie et de haute nouveauté se rattachant à ce commerce, des meilleures fabriques d'Europe et des Etats-Unis.

SPÉCIALITÉ D'ARTICLES DE VOYAGE ET  
DE HARNACHEMENTS MILITAIRES

*Buenos Aires, 228, Piedad, 228, Esquina Maipú*

MAISON D'IMPORTATION  
**PAPIERS, ENCRÉS, ARTICLES DE BUREAU**  
 GROS ET DÉTAIL  
**LÉON RIGOLLEAU**  
 185, CALLE RIVADAVIA, 185

Grande fabrique d'encre LA AMERICANA

**FÁBRICA DE TINTAS**  
**LA AMERICANA**

MEDALLA DE ORO  
 PARIS, 1882.

PRIMER PREMIO  
 BUENOS AIRES, 1882.

NEGRA  
 INSTANTANEA.  
 VIOLETA,  
 AZUL,  
 ENCARNADA.

COMUNICATIVA  
 DANDO VARIAS  
 COPIAS, 3 MESES  
 DESPUES DE HABER  
 ESCRITO.

**LEON RIGOLLEAU**  
 BUENOS AIRES

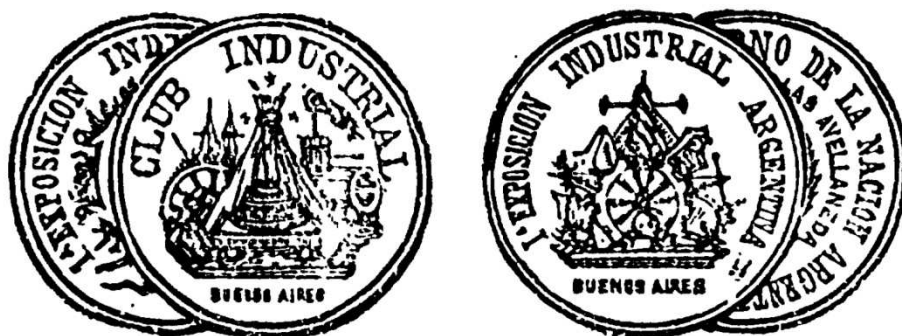
(Soleo 80707)

Encre médaillée à l'Exposition Continentale de 1882

Medaille d'or, Paris, 1882. — Maison française fondée en 1866.  
 185, CALLE RIVADAVIA, 185, BUENOS AIRES

# DROGUERIA Y BOTICA DEL PUEBLO

DROGUERIE ET PHARMACIE FRANÇAISES



MEDAILLE D'OR, Exposition Continentale de 1882.

**187, CALLE RIVADAVIA, 189**

Cet établissement modèle est un des plus anciens de Buenos-Aires. Ses relations avec les principales maisons du globe en ont fait, en quelque sorte, le dépôt général des spécialités les plus accréditées : françaises, anglaises, américaines et italiennes.

Des traités spéciaux, passés avec les Compagnies fermières des eaux minérales françaises et étrangères, garantissent au public l'authenticité de l'étiquette.

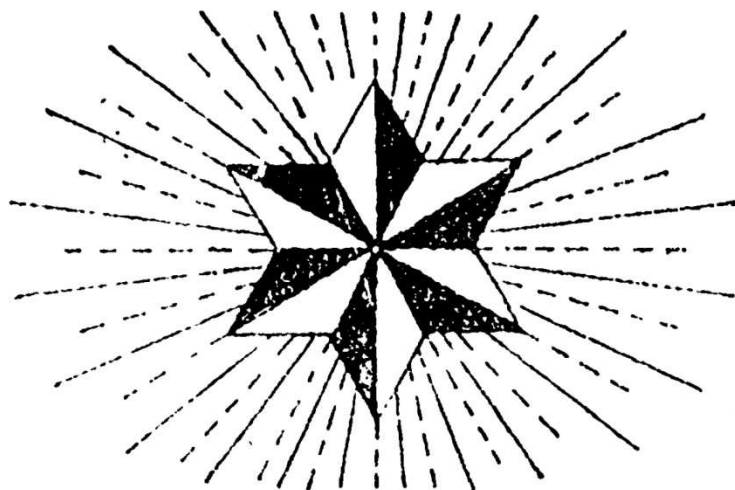
Pour répondre aux exigences industrielles et commerciales, le laboratoire, sous la direction de M. FOLLET, *pharmacien de première classe de l'École de Paris*, est chargé des essais de minerais, de métaux précieux, produits alimentaires, tissus, etc., etc.

**187, CALLE RIVADAVIA, 189**

**BUÉNOS-AIRES**

FABRIQUE A VAPEUR

DE



BONBONS, CONFITURES

**PASTILLES & CARAMELS**

*Seule maison ayant obtenu la Médaille d'Or de l'Académie  
Nationale de Paris.*

MÉDAILLE D'OR A L'EXPOSITION CONTINENTALE

**BENITO NOËL**

**Spécialités pour Droguistes**

Pastilles médicinales. — Pastilles et boules de gomme. —  
Pastilles de menthe et à la rose. — Pastilles anglaises fortes.  
— Pastilles et bâtons de réglisse. — Sucre candi.

**Spécialités pour confiseurs et épiciers**

Confitures sèches et gelées. — Grand assortiment de dragées  
et bonbons fins et demi-fins. — Confiture et gelée de coings.  
— Confiture et gelée de pommes. — Nougat, essences, etc.

**485 — Calle Defensa — 487**

ESQUINA Á EUROPA



El Bañado 30 de Mars 1926

Cher beau-frère

Comme il y a très longtemps  
que je ne reçoit pas de vos nouvelles  
je vous écrit pour savoir l'état  
de votre Santé.

Nous autres ici nous sommes tous  
en bonne Santé pour le moment  
Je vous dirai que notre famille est  
grande nous avons 29 petits enfants  
et tous les ans il en vient 2 ou 3  
il y a du monde de toute race  
dans notre famille il y a des  
italiens, des allemands et des  
espagnoles et Argentins.

Cette dernière récolte a été très  
mauvais en elle surtout, et peu de  
fourrage pour les animaux, parce  
que nous avons eu beaucoup de  
Sauterelles qui nous ont tout  
dévorer, nous avons eu du mal  
à sauver nos animaux surtout  
les chevaux, les vaches trouvent  
leur vie n'importe où, mais les  
chevaux non, et il a plus  
très peu.

De ce moment-ci nous préparons



la terre pour semer le blé  
 au mois de mai et nous récoltons  
 le maïs qui nous ont laissé les  
 sauterelles, peut-être l'année  
 prochaine. Sera meilleur  
 c'est à dire cette année parce que  
 la moisson nous la faisons en  
 novembre et décembre.

Les animaux se vendent à de  
 prix réguliers les chevaux surtout  
 les vaches et moutons sont bon  
 marché le prix des animaux  
 gras pour la boucherie est de  
 15 à 16 centavos le K. Vivant c'est  
 à dire en pied, qui viendrait à  
 faire. Sous le K. mon K. de Franc  
 Le prix de blé que nous avons eu  
 nous l'avons vendu à raison de  
 3 francs les 100 K. L'avoine ne  
 vaut rien du tout, on ne trouve  
 pas de marchands qui l'achète  
 ici les chevaux ne mangent  
 pas d'avoine ils mangent du  
 maïs, sa leurs donnent plus de  
 force que l'avoine.

Dans votre réponse faites-nous  
 le plaisir de nous donner des  
 nouvelles de toute la famille  
 des Cherriers, de la famille des  
 Gaumet il ne doit plus en avoir  
 dans le pays.  
 Je vous écrit une lettre en  
 Septembre l'année dernière  
 et je n'est pas eu de réponse.

Plus rien à vous dire pour  
 l'instant, ma famille se joint à moi  
 pour vous Saluer = faites part de  
 notre lettre à toute la famille Cherrier  
 et des compliments de notre part.  
 Votre beau-frère et soeur  
 J. Gaumet

Nous avons changé d'adresse  
 Señor J. Laporte y Cia  
 à Río Cuarto Provincia Córdoba  
 República Argentina  
 para Entregar a J. Gaumet